

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juin 2010

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 1^{er} juin 2010, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre (absent au point n°21), DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent (absent au point 11), ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, CANALE Aude.

Arrivée de M. DAUNA Jean-Vincent à 19 H 35.

Absents ayant remis procuration : GOULLET Christiane (pouvoir à FEINDEL François), DIAB Noua (pouvoir à TUERO Patricia), COILLOT Roland (pouvoir à THIERRY Pascal), MARTIG-DECÈS Laëtitia (pouvoir à CANALE Aude).

Soit 29 présents, 4 absents représentés, 33 votants

Point n°11 - 32 votants

Point n°21 - 32 votants

INFORMATION :

M. RIESTER : Quelques informations préliminaires, vous dire qu'après en avoir discuté longuement avec M. Bruno SAINTEMARIE, qui, pour des raisons d'organisation, des raisons personnelles et professionnelles, a souhaité laisser la main à un de ses collègues, sur l'organisation de la commission handicap et accessibilité. C'est en parfaite harmonie et accord avec Bruno SAINTEMARIE, que Bruno m'a remis sa démission de conseiller municipal délégué. C'est donc, Daniel BOULVRAIS le nouveau conseiller municipal délégué au handicap, qui aura notamment d'ailleurs, avec Bruno, qui reste évidemment, non seulement dans l'équipe du conseil municipal, mais aussi dans l'équipe de la commission handicap et accessibilité, qui aura la tâche de veiller à ce que cette préoccupation soit une priorité. C'est-à-dire, qu'à chaque fois dans Coulommiers, que l'on investit, que l'on aménage, que l'on pense à celles et ceux qui ont des difficultés, soit à se déplacer, soit voir, soit entendre, c'est depuis le départ, une de nos priorités, et c'est maintenant Daniel qui l'incarnera particulièrement, en tant que conseiller municipal délégué au handicap.

J'en profite aussi pour dire que, n'avait pas été remplacé en conseiller municipal délégué, lorsque, Jackie GOUJAT est devenu adjoint au Maire, j'attendais un peu de voir comment les choses allaient s'organiser, il nous a semblé, avec Sophie DELOISY, qu'il était important de donner un coup d'accélérateur à la commission extra municipale de la Jeunesse, et donc, j'ai pris la décision de nommer Alexis MONTOISY, conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux sports, rattaché à Sophie DELOISY. Il aura comme mission première de constituer une commission extra municipale de la Jeunesse. Bien évidemment, il accompagnera aussi Sophie, sur les autres dimensions de sa délégation.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ensuite, vous dire que nous avons eu une réunion avec les Maires du canton, le 21 mai, réunion qui avait pour objet unique, la déviation, le fameux contournement de Coulommiers, espèce d'Arlésienne Columérienne. Nous savons tous que sur le territoire, il y a un besoin d'avoir un contournement de cette agglomération, en gros de Mouroux à Chailly. Nous avons réussi, après plusieurs mois de travaux avec le Conseil Général, qui a remis des copies des différentes simulations de tracés pour ce contournement de l'agglomération Columérienne. Nous avons tenu cette réunion avec les Maires du canton, pour que nous puissions émettre un souhait, une préférence de tracé de principe. Bien évidemment, on est loin d'un tracé définitif, et d'un acte définitif dans l'engagement sur la déviation de Coulommiers, mais on avance. Lors de cette réunion, une très large majorité des Maires du canton se sont exprimés clairement pour un tracé, « dit Sud », qui grosso modo va du rond point de la déchetterie, en haut de la côte de Montapeine, qui traverse la plaine, entre les Parrichets et la route actuelle, et qui rejoint la route nationale 34, sur le plateau de Voisins, Mouroux. Là rien n'est défini, entre Mouroux et le carrefour de Saint Blandin. Clairement, les études du Conseil Général, montraient que ce tracé là, était celui qui était dit le plus efficient, c'est-à-dire, celui qui avait la meilleure efficacité en termes de désengorgement routier et rapporté au coût de l'investissement. Donc, maintenant, nous avons pris la décision avec les Maires du canton et le Conseil Général, d'aller plus loin, en créant un groupe de travail, qui étudierait spécifiquement les enjeux liés à ce tracé, quel peut être le tracé un peu plus finement esquissé, quels seront les financements, quels seront les aménagements pour veiller à ce que l'impact sur l'environnement soit le plus neutre possible, le plus réduit. Que les nuisances soient les plus réduites, etc... Donc, ce projet, qui est un projet vital pour l'avenir de notre territoire, est pris à bras le corps par tous les élus. Il y avait Laurence PICARD, Conseillère Générale, j'y étais en tant que Député-maire de Coulommiers, et il y avait les autres Maires du canton, donc, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, mais, cela avance. Bien évidemment, avant que toute décision soit prise, et au cours des avancées des travaux sur ce contournement, il y aura une présentation en conseil municipal, lorsque cela sera le plus opportun possible. Pour l'instant on est dans le début des phases de la réflexion, pour l'instant, il n'y a rien de très précis à déterminer, mais le plus tôt possible nous ferons une petite présentation en réunion de conseil municipal, voire en réunion publique, bien évidemment, après, sur ce genre d'équipement, il y a toujours tout un processus de concertation, complet, intense, qui viendra le moment venu. Ce type d'équipement, cela prend, dix, quinze, vingt ans à se réaliser, donc, on aura l'occasion d'en reparler, bien évidemment.

Vous dire, que concernant BRODARD GRAPHIQUE, il y avait aujourd'hui, une réunion du Tribunal de Meaux, pour savoir ce qu'il en était des offres de reprise de BRODARD GRAPHIQUE. Vous savez que le groupe MAURY qui est propriétaire, pour l'instant, de BRODARD GRAPHIQUE, lors de la dernière réunion de Tribunal de Commerce, a annoncé qu'il ne pouvait pas assurer le plan de continuation de l'entreprise BRODARD, donc, le Tribunal de Commerce a pris acte de cela, et a donc mis, d'une certaine façon, l'entreprise BRODARD GRAPHIQUE en vente, avec un délai qui est aujourd'hui, comme date limite de présentation des offres, par les éventuelles entreprises intéressées pour la reprise de BRODARD GRAPHIQUE. Je sais qu'il y a un certain nombre d'offres, ces offres sont entre les mains du Tribunal de Commerce, mais je crois savoir qu'il y a peut être une probabilité, je n'ai pas encore les résultats, mais une des hypothèses, c'était qu'il y ait peut-être un délai supplémentaire, pour la constitution des offres de reprises pour BRODARD GRAPHIQUE. On suit cela au jour le jour, avec le mandataire judiciaire, avec les représentants du personnel, avec les différents acteurs du dossier, pour essayer de trouver une solution qui serait la plus intéressante pour l'entreprise et ses salariés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Evidemment, on va suivre cela dans les semaines qui viennent. Voilà les points, en introduction, que je voulais évoquer avec vous. Avez-vous des remarques par rapport à ces points ?

M. THIERRY : M. le Maire, la déviation de Coulommiers, c'est un sujet qui a été abordé maintes fois ici. Moi, ce que je trouve dommage, c'est qu'à un moment, la ville de Coulommiers ne se soit pas positionnée et n'ait pas réservé des terrains pour cette déviation. Maintenant, vous nous parlez d'une déviation SUD, pourquoi pas, à une époque on a parlé d'une déviation NORD, on a montré des documents, peut-être qu'à ce moment là, il fallait se positionner davantage, je crois que l'on n'en serait pas là aujourd'hui. Autre point, vous nous avez parlé de cette déviation qui arriverait sur le plateau de Voisins, la déviation, elle est intéressante quand on sait sa continuité, on sait très bien que l'ancienne nationale 34, à Crécy le Chapelle, cela circule mal. Donc, je suppose que le tracé, il ne faut pas le penser uniquement Coulommiers et puis Voisins, mais savoir comment il se raccroche aux voix principales.

M. RIESTER : Tout à fait. D'abord, c'est vrai que cette question du contournement de Coulommiers, c'est l'accumulation de problèmes, soit politiques, économiques soit financiers, soit de tout mélanger à différentes époques, à mon avis, il faut essayer de ne pas trop regarder le passé, on pourrait en dire et en dire. Simplement, ce qu'il faut, c'est regarder l'avenir et de prendre les meilleures décisions pour l'avenir du territoire. Il me semble important que nous avancions en partenariat avec les Maires concernés directement par ce contournement. C'est-à-dire les Maires du canton de Coulommiers, le Conseil Général, qui est la collectivité en charge de ce type d'équipement et non seulement de son tracé, mais aussi de son financement. C'est ce que l'on a fait depuis de nombreuses semaines, voire, mois. On est à un moment où il faut avancer encore, et se consacrer sur un type de tracé. C'est pour cela que l'on suit totalement le scénario préconisé par le Conseil Général. C'est eux qui font les travaux. Et aujourd'hui, le tracé mis clairement en avant par le Conseil Général, c'est ce tracé là, maintenant, il s'agit de mettre l'ouvrage sur le métier, et de regarder de très près ce qui l'en est, dans les détails, affiner les tracés, et c'est peut-être une très bonne chose, que finalement la commune, ou d'autres communes n'aient pas préempté, des terrains comme cela, de principe, alors que nous ne savions pas du tout quel allait être le tracé final. Je crois que c'était finalement, la bonne décision. Concernant la suite, du tracé, bien évidemment, par exemple, il faut penser à la déviation de Chailly en Brie, à l'Est, aujourd'hui, Chailly en Brie, est déjà très perturbé par le trafic. Les habitants seront davantage perturbés si jamais il y a ce contournement. Donc, ce sont les discussions que nous avons avec Laurence PICARD et le Conseil Général. D'ailleurs, on dissocie un peu les dossiers. Le dossier contournement, est un dossier très lourd, le dossier déviation de Chailly est un peu plus léger, en termes de financement. Il en va de même pour le dossier de Maisoncelles en Brie, qui pose aussi problème, et concernant l'accès pour aller vers Meaux, concernant l'accès vers Paris, clairement le Conseil Général a mentionné dans les études qui ont été faites, la nécessité à terme, de faire une liaison avec la nationale 34 et la nationale 36. Nationale 36, qui va être doublée à priori, c'est ce qui se dessine dans les différents documents d'urbanisme que l'Etat, le Conseil Général sont en train de rédiger, concernant les abords du fameux projet «village nature», est prévue la création d'une liaison entre la nationale 36, entre Villiers sur Morin et Voulangis, pour ceux qui voient bien où c'est, et l'échangeur de la 4, au niveau de Bailly Romainvilliers. Donc, cela aura le mérite de « shunter » le péage de Coutevroult, cet échangeur desservira « village nature » qui se situera essentiellement sur la commune de Villeneuve le Comte, et ensuite de rejoindre la nationale 36, qui devrait être doublée, de l'arrivée de ce barreau, dit Est, entre la liaison A4, nationale 36

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et le rond point de l'obélisque, au milieu de la forêt de Crécy. Rond point de l'Obélisque qui serait lui-même aménagé pour supporter un peu plus de trafic. Donc, le Conseil Général, nous dit que la logique en termes d'aménagements voudrait que pour désengorger Crécy la Chapelle et la vallée qui est saturée, serait d'avoir une liaison entre la nationale 36 et la nationale 34. C'est pareil, pour les anciens habitants du territoire, c'est une liaison qui avait été prévue et discutée de très longue date, le moment venu, il semblerait logique qu'il puisse y avoir une liaison sur la nationale 34, grosso modo avant la descente de Crécy, et la nationale 36 pour rejoindre ensuite la fameuse liaison qui va être ouverte en 2012-2013 et l'échangeur de l'autoroute A4, à Bailly Romainvilliers. Tout cela, je le rappelle ce sont des projets d'avenir, dans les dix, quinze, vingt, trente ans qui viennent, mais c'est important d'avoir une ligne, d'avancer dans les dossiers, d'être le plus clair possible. Moi, je me rappelle, parce que sur ce canton là, c'est plutôt ma casquette Député qui est en cause, avoir pendant les discussions, déjà pendant la campagne électorale, discuté, échangé avec les habitants du territoire, sur la nécessité à terme, d'avoir cette liaison 34/36 pour désenclaver, désengorger la vallée. On voit bien aujourd'hui, que pour Voulangis, même Tigeaux, il y a des gens qui veulent éviter les bouchons de Crécy, qui veulent éviter l'autoroute A4. On le voit aussi dans Bailly Romainvilliers, où pour éviter le péage, les gens passent par Coutevroult et Bailly Romainvilliers, ce qui cause des bouchons terribles, et qui conduit un certain nombre de voitures qui n'ont rien à y faire, à être sur des routes urbaines qui ne sont absolument pas conçues pour des circulations de transit. On voit bien qu'il y a de vrais problèmes sur ce secteur et d'avoir une ligne conductrice, une vision comme là le Conseil Général, actuellement, en gros de l'échangeur A4/36 en 2012-2013, ensuite à une liaison à terme,

A une échéance qui n'est pas fixée encore, 36/34 et le contournement de l'agglomération Columérienne, en gros du plateau de Voisins, jusqu'à la déchetterie, ensuite, reprenant la nouvelle voie qui est créée au dessus du bois de Montapeine, pour rejoindre le rond point à l'entrée de la zone industrielle, près de l'aire d'accueil des gens du voyage. Tout cela est un horizon que nous propose le Conseil Général, qui semble aller dans le bon sens, et pour lequel, en tout cas les Maires du canton de Coulommiers, à la très large majorité, se sont positionnés favorablement pour que l'on aille plus loin dans les études. On ne dit pas, ça y est, c'est fait, on dit on veut aller plus loin dans les études, pour voir si ce principe qui nous semble cohérent peut être mis en œuvre, à quelle échéance, avec quels aménagements, avec la prise en compte des remarques des uns et des autres. Pour faire en sorte que notre territoire puisse ne pas être, dans quinze ou vingt ans, complètement asphyxié par la circulation automobile, et surtout asphyxier les petits villages, les quartiers de Coulommiers, de Mouroux ou des villes aux alentours, qui sont déjà aujourd'hui, malheureusement, un peu trop perturbés par ces flux dits de transit. Bien évidemment, c'est un aspect des problématiques de transport et de mobilité, il faut aussi regarder les questions de transport en bus, de transport ferré, mais sur un territoire comme le notre, un territoire rural, il ne faut pas imaginer que l'on va solutionner toutes les questions de transport, uniquement par le transport collectif, qu'il soit routier ou ferré. Voilà la réponse la plus complète possible aujourd'hui, mais, bien évidemment, on aura l'occasion d'en reparler.

ADOPITON DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 12 AVRIL ET 10 MAI 2010.

M. RIESTER : On attaque l'ordre du jour du conseil, avec un premier point qui est l'adoption des procès verbaux des séances du 12 avril 2010 et du 10 mai, puisque vous vous rappelez que nous avons un point particulier le 10 mai, je vous avais dit que nous

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

adopterions les deux procès verbaux ensemble lors de notre prochain conseil municipal, c'est-à-dire ce soir. Est-ce que vous avez des remarques sur ces procès verbaux du 12 avril et 10 mai ?

M. THIERRY : Oui, sur le procès verbal du 12 avril, en page 6, vous me donnez l'occasion de répéter ce que j'ai dit, je vous en remercie, puisque c'est noté inaudible, je disais tout simplement, que nous remercions le Conseil Régional pour les subventions qu'il nous accordait, très régulièrement, que nous nous félicitons des résultats des élections du 21 mars, résultats qui à Coulommiers comme en Ile de France, a reconduit la majorité derrière Jean-Paul HUCHON. C'était le premier point.

M. RIESTER : Très bien, ce sera noté.

M. THIERRY : Page 26, là c'est une erreur, il est dit, « vous avez reçu une lettre de notre part », c'est nous qui avons reçu une lettre du Député, nous expliquant les modifications de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

M. RIESTER : D'accord, très bien, d'autres remarques ? Les corrections de M. THIERRY, seront intégrées.

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2010 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance, les absents s'abstiennent.

Le procès verbal de la séance du 10 mai 2010 est adopté par les membres présents à la séance, les absents s'abstiennent.

Question n° 1

CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE SUR LA VILLE DE COULOMMIERS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il nous semble très important, il avait déjà été initié pendant un moment, puis, pour différentes raisons, mis un peu entre parenthèses, il est important, régulièrement que toutes celles et ceux, les différents acteurs de la sécurité et de la prévention, puissent se retrouver, dans le cadre d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, pour évoquer tout ce qui concourt à davantage de sécurité dans Coulommiers. Cela veut dire, évidemment, le Préfet ou son représentant, cela veut dire, le Procureur de la République, cela veut dire le Président du Conseil Général, cela veut dire la ville, le Maire en l'occurrence, cela veut dire, les services de probation et d'insertion pénitentiaire, cela peut vouloir dire aussi, l'inspection d'académie, les directions départementales, la protection judiciaire de la jeunesse. Bref, toutes celles et ceux qui de près ou de loin, ont un rôle pour la prévention et la sécurité dans Coulommiers, cela permet de faire régulièrement, de regarder éventuellement quand c'est nécessaire, des cas particuliers. Mais surtout, regarder les problématiques générales, il est important que l'on puisse le faire d'une façon officielle, c'est la raison pour laquelle, nous vous proposons la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Est-ce que vous avez des remarques ?

M. THIERRY : En 2003, c'était M. FRÉMONT qui exposait la délibération de création du CLSPD, issue de la loi de sécurité intérieure, qui avait été portée par un certain

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ministre de l'intérieur, Nicolas SARKOSY. A l'époque, nous vous demandions de dire au conseil municipal, ce que représentait quantitativement le nombre des délits enregistrés sur la commune. Nous voulions mesurer précisément l'ampleur de la délinquance en question, bien sûr, nous attendons encore la réponse. Mais la délibération de ce soir, nous amène trois questions. D'abord depuis 2003, en termes de délits, petits et grands, quelle est l'évolution constatée à Coulommiers ? Nous vous demandons des chiffres précis, s'il vous plaît. Ensuite, la loi relative à la prévention de la délinquance, le décret auquel on fait référence dans la délibération de 2007. Pourquoi avoir attendu trois ans avant de créer un conseil local de sécurité, conformément au texte cité ? Il nous manque cette explication, et en 2007, M. le Député, vous étiez élu, donc je suppose que vous connaissiez la loi. Dans la note de présentation, on nous parle des élus de Coulommiers, qui étaient au précédent comité, donc, doit-on comprendre ce soir, que Mme MOTOT, Mme DELOISY et M. GOUJAT seront les personnes désignées par le Maire ? Et ensuite, je dirai que pour notre part, nous pensons que prévenir la délinquance, passe par une volonté politique forte, de mieux répartir les richesses, de partager le travail, de favoriser l'éducation nationale, qui fasse que jeunes, adultes et anciens trouvent leur place dans la société. Moins de délinquance, c'est donc faire en sorte que notre société soit plus juste pour tous. Quand les inégalités se creusent, les riches sont plus riches, que la misère touche davantage la population, plus fragile, la délinquance existe davantage. C'est d'une autre politique que la France et que Coulommiers ont besoin, pour relever ce défi et de faire vivre tous le citoyens ensemble.

M. RIESTER : Plusieurs choses, d'abord on met en application notre projet au fur et à mesure, on ne peut pas tout faire en même temps, il semble que c'est maintenant opportun de passer en vitesse supérieure en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, j'insiste aussi beaucoup sur prévention de la délinquance. C'est la raison pour laquelle on réinitialise le CLSPD de Coulommiers. Je crois que l'on peut se réjouir que ce soit fait maintenant, on peut toujours trouver des solutions, et toutes les explications dans le passé, ce que je vous ai dit sur la déviation, c'est un peu la même chose, maintenant, moi je m'attaque à l'avenir, au présent et à l'avenir. Pour l'avenir, je pense qu'il est important de pouvoir, régulièrement sur un territoire comme Coulommiers, pouvoir avec tous les acteurs qui sont autour de ces questions de sécurité, de ces questions de délinquance, de ces questions de prévention de pouvoir se rejoindre, travailler, partager des diagnostics, des évolutions. En ce qui concerne les chiffres de la délinquance on regardera ce qui peut-être public, pour un conseil municipal et ce qui ne le peut pas. Ce qui peut l'être évidemment, on vous le transmettra avec grand plaisir, il n'y a rien à cacher de ce côté-là, je vous les transmettrai sans aucun problème. Et puis, concernant la composition, pour l'instant, elle n'est pas définitive, je la déciderai prochainement. Vraisemblablement, les élus cités seront dans ce conseil, parce que Jackie GOUJAT, hue et gare à ses fonctions sur la sécurité, Ginette MOTOT sur l'éducation, Sophie DELOISY pour la jeunesse et les sports, surtout sa partie jeunesse, elle a évidemment toute légitimité pour ce CLSPD. Enfin, il est évident que la délinquance c'est le fruit de nombreux facteurs, dont certains que vous avez cités, mais, pour reciter quelqu'un que vous connaissez, que nous connaissons tous, qui avait coutume de dire, quand on commence à expliquer l'inexplicable, on finit par excuser l'inexcusable. Il faut faire attention à ne pas trouver non plus toujours des excuses, à ce qui est commis comme faits de délinquance. Il n'en reste pas moins vrai que la dimension prévention est chose essentielle dans le dispositif, c'est donc la raison pour laquelle, je tiens absolument à ce que conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance puisse être réactivé sur Coulommiers. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche), (Mme RABEY), (M. TREGOAT du Groupe les Verts), 1 contre (Mme SABATÉ).

- crée un Conseil Local de Prévention de la Délinquance sur la Ville de Coulommiers.
- dit que le Conseil Local de Prévention de la Délinquance est présidé par Monsieur Franck RIESTER, Maire de Coulommiers,
- dit que le maire en arrête la composition par arrêté conformément au décret n°2007/1126 du 23 juillet 2007
- dit que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Question n° 2

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Comme je vous l'ai donc annoncé, suite à la démission de M. Bruno SAINTEMARIE, nous avons un remplacement entre M. BOULVRAIS et M. SAINTEMARIE au sein de la commission, officiellement, mais il est bien évident que Bruno SAINTEMARIE continuera à travailler avec toute l'équipe sur ces questions là, questions qu'il connaît particulièrement bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Oui, bien sûr, je voulais dire que c'était la liberté de chaque élu de se désister, dans sa fonction, mais nous, nous déplorons qu'il y ait ce changement, parce que bien sûr, cela va retarder le travail de cette commission, qui je suppose, aura un rendu qui sera fait au conseil. Je voulais demander, justement ce soir, si l'on pouvait déjà avoir un premier aperçu de ce qui avait été fait sur les mois écoulés ? Et puis, préciser que nous avons voté favorablement pour la création de cette commission, mais ce soir, nous nous abstiendrons parce que voilà, c'est un changement purement formel.

M. RIESTER : Très bien, merci. Ecoutez, cela ne retarde en rien les avancées des travaux, je crois effectivement, ils sont tellement légitimes, qu'à un moment donné, quelqu'un qui s'engage dans la collectivité puisse ponctuellement avoir moins de possibilité. On en tire justement les conséquences pour ne pas perturber le fonctionnement, là en l'occurrence une commission comme celle là. Je crois que c'est tout à l'honneur de M. SAINTEMARIE, et M. BOULVRAIS pourra prochainement rendre compte au conseil municipal de l'avancée des travaux, il y a eu déjà un grand nombre de choses de faites. Je crois que ce sera bien de l'exposer au conseil municipal.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

modifie la composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées pour prendre en compte la nomination de Daniel BOULVRAIS en tant que conseiller délégué au handicap.

Question n° 3

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Je vous avais déjà demandé l'autorisation de donner à cette école, qui est la maison des enfants à le Ferté-sous-Jouarre, la possibilité de rembourser les frais scolaires, s'élevant pour chaque enfant à 577.64 €, or nous avons eu l'autorisation pour trois enfants, il s'avère que quelques jours après le dernier conseil municipal, il y a eu un courrier nous donnant le nom d'un enfant Columérien supplémentaire, donc je vous demande de bien vouloir nous autoriser à rembourser cette somme, cela avait été oublié.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : C'est une petite question, parce que le 12 avril, Mme MOTOT m'avait dit qu'elle nous communiquerait le nom de la structure de Luzancy, qui n'est pas une CLIS.

Mme MOTOT : C'est la maison des enfants.

M. THIERRY : Oui, mais la structure pédagogique, vous m'aviez dit je vous dirais...

Mme MOTOT : Ce n'est pas une CLIS, c'est fait pour des enfants en retard scolaire, mais pas aussi prononcé qu'une CLIS. Nous avons deux CLIS à Coulommiers, une CLIS, en ville haute pour des enfants retardés mentaux, et une CLIS à Vaux, pour des enfants handicapés moteur grave. Et là, ce sont quatre enfants qui ne peuvent suivre correctement, une classe normale. Donc, ce sont des classes adaptées. C'est tout ce que je peux vous dire sur la maison des enfants.

M. THIERRY : D'accord, merci.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme MOTOT : Nous n'avons pas ce genre d'établissement.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte de verser à la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE 577.64 euros pour les frais de scolarité d'un enfant Columérien pour l'année scolaire 2008/2009.

Question n° 4

EXTENSION DES COMPETENCES (ZAC, SIG Système d'Informations Géographiques, ALSH –Accueils de loisirs sans hébergement)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY expose le projet de délibération.

L'extension de compétences de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, en matière d'accueils de loisirs sans hébergement, de mise en œuvre d'un système d'informations géographiques, de zone d'aménagement concerté Le Conseil Communautaire du 11 mars 2010 a approuvé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser les extensions libellées comme telles :

ARTICLE 5 : Compétences de la Communauté

Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace

« Création, aménagement, gestion et entretien des ZAC d'intérêt communautaire à vocation d'activités économiques. Est d'intérêt communautaire la ZAC "Voisins" située sur le territoire de la commune de Mouroux»

« Mise en place, développement, gestion et coordination d'un système d'information géographiques (SIG) mis à disposition des communes, mais aussi de la Communauté de communes pour l'ensemble de ses compétences (achat de logiciel, de bases de données compris). »

En remplacement du libellé « Etude intercommunale sur la mise en place d'un système d'information géographique »

compétences optionnelles

6. « Accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants en âge d'être scolarisés en maternelle et primaire (mercredis, petites et grandes vacances) ».

M. RIESTER : est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Nous, notre groupe étant exclu des structures intercommunales, sur la question, on va s'abstenir, mais cela ne veut pas dire que l'on est opposés à l'extension de compétences, et moyens au niveau intercommunal. Par contre, en lisant la note de présentation, je note quand même « notre territoire attirant des familles sans cesse plus nombreuses, du fait de la qualité de vie, et du prix de l'immobilier plus favorable que dans le département de Seine Saint Denis, et de l'Ouest de la Seine et Marne. L'introduction me paraît très restrictive et peu flatteuse pour les gens qui habitent ces territoires là. On connaît aussi tous, des gens qui viennent de Paris, des Yvelines, des Hauts de Seine, et puis, je suis sûr, M. RIESTER, que si l'on faisait lire cela à vos collègues Députés UMP, M. RAOULT ou M. CALMEJANE, je pense qu'ils n'apprécieraient pas trop la rédaction.

M. RIESTER : Vous avez été feuilleter le répertoire de l'assemblée nationale... Vous les connaissez...

M. THIERRY : Mais pas du tout, on connaît M. RAOULT pour ...

M. RIESTER : M. CALMEJANE aussi ?

M. THIERRY : Mais oui, et M. GAUDRON aussi. Je m'intéresse un peu à la politique, quand même.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Très bien. Je suis assez d'accord avec votre remarque, sur la dernière partie. Sur le reste, j'entends bien votre explication de vote. Il n'en reste pas moins vrai, que c'est important de pouvoir continuer au niveau du développement économique, de l'accueil de loisirs, à travailler avec nos partenaires de la Communauté de Communes. Je rappelle d'ailleurs que dans le cadre de l'intercommunalité, est en train d'être construit un accueil pour les familles pour la petite enfance, au niveau des quartiers des Templiers, qui va compléter le dispositif petite enfance au service des Columériens comme au service de tous les habitants de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. Ce qui, notamment, permettra d'avoir à proximité de toutes celles et ceux qui habitent la partie haute de Coulommiers, un service de petite enfance, qui permettra de réorienter, derrière, vers le relais d'assistantes maternelles, vers la crèche familiale, vers la halte garderie, vers la halte garderie itinérante, vers la structure parents enfants Coccinelle. Bref, c'est ce qui manquait objectivement, dans le dispositif aujourd'hui, c'était le maillage territorial. Là, avec cet équipement, financé par la communauté de communes, on va améliorer le maillage territorial de la petite enfance, cela va dans le bon sens. On le voit bien, on est au sein de la communauté de communes de la Brie des Templiers, dans un vrai travail de solidarité territoriale, intercommunal, que des élus d'une autre commune ont voté un équipement qui va profiter particulièrement aux habitants de Coulommiers, mais qui sera financé par l'intercommunalité, comme il arrive qu'il y ait des équipements qui soient construits sur telle ou telle commune du bassin de vie de l'intercommunalité, et qui sont aussi financés par Coulommiers. C'est tout l'esprit de l'intercommunalité, et l'on peut vraiment dire que sous la houlette du président DHORBAIT, les relations au sein de la communauté de communes de la Brie des Templiers se passent particulièrement bien, évidemment dans l'intérêt de tous, en tout cas dans l'intérêt des habitants du territoire.

M. THIERRY : Si mes collègues ont eu la même difficulté que moi à lire la note, parce que l'UFCV, le CCBT et l'ALSH, je suis sûr que si l'on fait un tour de table, il y a peu de personne qui... Si vous pouviez demander à vos services de préciser au moins une fois dans le texte ce que sont ces abréviations...

M. RIESTER : ALSH, c'est dans le texte, point 6, Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Je reconnais que ce n'est pas marqué entre parenthèses, pour que l'on puisse comprendre ce que cela veut dire. CCBT, c'est Communauté de Communes de la Brie des Templiers. Je ferai passer le message aux services, qu'ils soient bien attentifs à bien expliciter ce que veulent dire un certain nombre d'abréviations. D'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche).

ACCEPTÉ les extensions de compétences communautaires précitées,

DECIDE d'adopter les termes des extensions de compétences de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, tels qu'exposés ci-dessus.

Question n° 5

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MISE EN ŒUVRE DU SIG COMMUNAUTAIRE – VALIDATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Le Conseil Communautaire du 11/03/2010 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a proposé l'extension des compétences en matière de « Mise en place, développement, gestion et coordination d'un système d'information géographiques (SIG) mis à disposition des communes, mais aussi de la Communauté de communes pour l'ensemble de ses compétences (achat de logiciel, de bases de données compris). »,

Dans le cadre de la mise en place de ce projet, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a sollicité des financements auprès du Conseil Général au titre du Contrat CLAIR 6ème programme d'actions.

Le montage d'opération retenu par la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et ses communes membres prévoit :

- que les logiciels, l'externalisation des prestations, la formation, la maintenance et l'hébergement du SIG seront à la charge de la Communauté de Communes,
- que le matériel nécessaire dans les locaux de la Communauté de Communes sera porté par cette dernière,
- que les matériels (ordinateurs et imprimantes) seront financés par les communes dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

La dépense TTC sera mandatée à chacune des communes membres, à hauteur des besoins recensés, après déduction de l'aide du Conseil Général,

Considérant que le lancement de la consultation est subordonné à l'acceptation par toutes les communes membres de la convention de groupement de commandes jointe à la présente (par mail ou consultable à la Direction Générale des Services), il est demandé au conseil municipal de :

valider les termes de la convention de groupement de commandes qui fixe la répartition financière des frais d'acquisition des matériels informatiques nécessaires à la mise en œuvre du SIG entre les membres (Communauté de Communes de la Brie des Templiers et ses 8 communes membres), à hauteur des besoins propres de chacun, accepter que la Communauté de Communes soit désignée coordonnateur du groupement de commandes.

M. RIESTER : Remarques ?

M. THIERRY : Nous voterons pour, parce que l'on voit même un intérêt pour la commune de Coulommiers. C'est à dire, avoir des cartes où l'on sait ce qui se passe de l'autre côté de la rue des Grands Maisons, par exemple, c'est intéressant. Donc, effectivement, il y a un intérêt pour la commune en particulier.

M. AUBRY : Le SIG, ces trois lettres comportent beaucoup de possibilités. Avoir toutes les municipalités sur un même serveur. On pourra les consulter, consulter les données de chaque commune.

M. RIESTER : Dieu sait s'il y a des réseaux, eaux, assainissement, électricité, le gaz, fibre optique etc..., avoir cela pour le bassin de vie, je crois qu'effectivement, c'est un

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

bel outil, et je vous remercie de nous accompagner dans cette délibération. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Valide les termes de la convention de groupement de commandes qui fixe la répartition financière des frais d'acquisition des matériels informatiques nécessaires à la mise en œuvre du SIG entre les membres (Communauté de Communes de la Brie des Templiers et ses 8 communes membres), à hauteur des besoins propres de chacun,

Accepte que la Communauté de Communes soit désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Question n° 6

ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « EDF » RUE MARCEL CLAVIER A COULOMMIERS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Rappelez-vous que lors de conseils municipaux précédents, nous avons parlé, bien évidemment, de la question du bâtiment administratif de la ville, qui était une priorité de l'équipe précédente, et qui est aujourd'hui, notre priorité. Pour le coup, je fais un petit peu d'historique, cela évitera peut-être à M. THIERRY de le faire. Nous avons, à l'époque, pris la décision de réhabiliter le bâtiment administratif, en face, pour améliorer les qualités de travail des agents, et pour améliorer l'accueil des usagers et des personnes à mobilité réduite. En lançant le programme, il s'est avéré que le bâtiment en face qui est assez ancien et dégradé, et il faut le reconnaître, n'a pas de fondations. Donc, à partir du moment où l'on faisait des modifications du bâtiment, il était nécessaire d'insérer des micro-pieux, très en profondeur, pour créer des fondations. Ce qui, en surplus du coût au projet, obligeait au déménagement de toutes les équipes du bâtiment administratif dans d'autres locaux, le temps des travaux. Il s'est avéré que la décision de surseoir au projet a été prise, pour essayer de trouver une solution qui soit peut-être plus facile pour les équipes, que de subir le déménagement, ce n'est quand même pas idéal, avoir un investissement plus raisonnable pour le contribuable. Très vite est apparue une solution, en partenariat avec le Conseil Général de Seine et Marne, une opération tiroir, entre la MDS (Maison Des Solidarités), ancien UAS (Unité d'Action Sociale), et la ville, le bâtiment administratif. Cette opération tiroir, j'en avais parlé, était de proposer, au Conseil Général qui le souhaitait, un terrain à Coulommiers, pour construire une MDS, correspondant à ses besoins. J'avais parlé à l'époque du terrain du foirail de la Sucrerie. Les équipes auraient déménagé une fois que la MDS aurait été construite. La ville de Coulommiers aurait récupéré les anciens bâtiments de l'ancienne gendarmerie, qui sont actuellement utilisés par les équipes du Conseil Général, pour en faire le bâtiment administratif. On était en discussion, en négociations financières, et j'ai rencontré, avec la Conseillère Générale, récemment, Vincent EBLE, le Président du Conseil Général, qui nous a dit, vu les difficultés financières du Conseil Général, et vu aussi, d'autres projets qui lui semblent plus prioritaires que Coulommiers, que le projet de la construction d'une nouvelle MDS était repoussé. Donc évidemment, l'opération tiroir, comme on l'avait imaginé, repoussée d'autant. Ce qui est pour nous très problématique, et qui nous a forcés très rapidement, à voir s'il n'y avait pas de solution alternative.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En parallèle à cela, en discutant avec le STIF (Syndicat Transport Ile de France), le Conseil Général, la Conseillère Générale, Ginette MOTOT, adjointe en charge des transports et de l'éducation, à commencer à travailler sur un projet de gare routière à côté du collège Hyppolite Rémy. Ce projet permettrait de mieux sécuriser la montée, la descente des collégiens dans les bus, surtout qu'il va y avoir, dans les années qui viennent, une augmentation du flux de bus, puisque vous savez qu'il y a une nouvelle définition de la carte scolaire des collèges. En effet, le collège Hyppolite Rémy qui accueillait les enfants du centre ville de Coulommiers, du quartier de Vaux, et quartier des Templiers, accueillera des collégiens des communes autour de Coulommiers, et le collège Madame de Lafayette, ceux du centre ville et du quartier des Templiers. Donc, les flux des bus qui sont aujourd'hui plutôt sur Mme de Lafayette, iront dans les années qui viennent, sur Hyppolite Rémy. En discutant avec le STIF, il s'est avéré que pour créer cette gare routière, qui semble vraiment répondre aux besoins, nécessitait d'acquérir les terrains des anciens locaux EDF, rue Marcel Clavier. Comme nous étions en discussion pour ce terrain avec EDF, et qu'EDF, depuis un certain temps, était intéressée par la cession de ses locaux, nous nous sommes dit, que peut-être, il serait intéressant de réfléchir à l'installation de nos bâtiments administratifs dans ces anciens locaux. Etant donné, qu'il est assez urgent d'acquérir les terrains pour la création de la gare routière, qu'EDF est assez pressée de vendre, que nous, nous sommes assez pressés, depuis longtemps de trouver une solution pour le bâtiment administratif, il nous a semblé opportun, à partir du moment où nous sommes entrés en discussion avec EDF, et que le prix proposé de 735 000 € après négociation et évidemment, après expertise des domaines nous a semblé totalement en phase avec la valeur intrinsèque de ces bâtiments et de ce terrain. L'étude réalisée par les services techniques nous laisse à penser qu'il y a vraiment la possibilité de faire dans ces locaux, le bâtiment administratif, de la ville de Coulommiers, regroupant ainsi tous les services administratifs qui sont actuellement en face l'Hôtel de Ville. Evidemment, les services qui sont actuellement à l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire, le cabinet du Maire et la direction générale des services, resteraient dans l'Hôtel de Ville. Nous nous sommes dit que c'était important de saisir cette opportunité, d'acquérir les locaux EDF, de permettre la création de la gare routière, telle qu'imaginée par le STIF, le Conseil Général et la ville, et de lancer une étude plus affinée, pour la future installation des services administratifs de la ville dans ces locaux. Ces locaux sont en centre ville, ils ne sont pas en hyper centre, près du parc des Capucins. Ils sont situés près de nombreuses autres administrations, le pôle emploi, le centre des impôts, la trésorerie principale, la sécurité sociale. Ils donnent la possibilité, puisqu'ils sont de plein pied, d'avoir une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, qui souhaitent aller aux bâtiments administratifs, pour faire différentes démarches pourront le faire, évidemment, d'une façon très aisée. Il y a du parking en grand nombre, qui permettra non seulement aux Columériens, les usagers qui le souhaitent, stationner facilement à proximité de l'accueil, et du bâtiment administratif, ainsi que pour les personnels, qui aujourd'hui, il faut le reconnaître, connaissent parfois des difficultés pour stationner. Toutes les équipes seraient regroupées, et on aurait, d'après les premières estimations de coût, seront affinées. Un investissement en plus de l'acquisition, entre 700 000 € et 900 000 € Ce qui ferait un budget global, autour de 1 400 000 à 1 500 000 €, c'est-à-dire, bien moins que ce que l'on avait imaginé au temps où l'on pensait faire la construction en face, puisque les travaux supplémentaires pour les fondations, le déménagement, etc..., avaient été chiffrés à des sommes plus importantes que cela. Donc, cela permettrait à court terme, les bâtiments sont libres, à la cession par EDF, de pouvoir tout de suite, lancer des travaux qui seraient des travaux d'aménagement, pas des travaux de construction, et donc, on pourrait avoir une mise à disposition de ces locaux, dans un délai qui peut tourner autour d'une année. Ce qui, évidemment, par rapport à la meilleure solution,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

opération tiroir avec le Conseil Général, nous anticipe grandement l'échéance prévue, ce qui est une bonne nouvelle pour les équipes et pour les usagers. Voilà ce que je pouvais dire sur le projet tel qu'on l'a aujourd'hui, si jamais, ce qui peut toujours arriver, nous devons ne pas réaliser le projet dans le bâtiment EDF, nous avons, dans les discussions avec les différents acteurs publics, une grande réflexion pour avoir des hôtels d'entreprises, sur Coulommiers. Une utilisation possible de ce local, serait par exemple, d'en faire, un hôtel d'entreprises, ce qui est très demandé. La décision sera prise très rapidement, une fois que les études plus poussées seront finalisées, pour avoir un coût global le plus exhaustif possible, de l'opération. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

M. THIERRY : Je suis le seul à avoir des remarques ? Oui, M. le Maire, vous venez de nous faire une belle démonstration de pilotage à vue. Parce que quand même, 30 novembre, c'était le 30 novembre 2009, vous nous disiez, je vous cite, pleinement confiance, que vos négociations avec le Conseil Général allait dans le bon sens, et puis, on s'était pris à y croire, parce que franchement, déplacer les services administratifs à côté de l'église, on se disait, après tout, on était dans le centre ville. A côté, on avait l'ancien tribunal, devenu point d'accueil, l'ancienne sous-préfecture, l'ancienne prison, tous ces bâtiments que l'Etat délaisse et qui font que Coulommiers est en train de se déliter. Donc, on trouvait qu'après tout, cela pouvait être une bonne idée, que d'implanter les services administratifs là bas. Je dirais heureusement aussi, que vous avez engagé les travaux sur l'Hôtel de Ville, parce que, imaginez que vous ayez engagé d'abord les travaux sur le bâtiment annexe, il y avait un problème, parce que dans le budget on a des lignes qui prévoyaient des travaux sur le bâtiment annexe, je me dis après tout, pas de fondations dans un bâtiment, il fallait vraiment s'en apercevoir au dernier moment. C'est un bâtiment qui peut être dangereux, pas de fondations. Alors, effectivement, il y a certainement, quand on veut faire des travaux importants, on peut faire des micro pieux, seulement, cela a un coût. On a eu le même discours, M. le Maire, si vous vous souvenez, pour la prison de Coulommiers, elle est restée un certain temps fermée, on ne pouvait rien en faire, le bâtiment avait de mauvaises fondations, maintenant c'est la bibliothèque.

M. RIESTER : Ce n'est pas la prison.

M. THIERRY : On l'a entendu assez souvent à Coulommiers. Ce discours, on l'a entendu assez souvent.

M. RIESTER : Pas pour la prison.

M. THIERRY : Vous connaissez d'autres bâtiments, alors.

Mme MOTOT : L'Orme Chaumont

M. THIERRY : Evidemment à Coulommiers, il y a des alluvions, effectivement, mais cela n'empêche que ce bâtiment qu'il y a en face, il est en place depuis un certain nombre d'années. Ce qui m'étonne, c'est parce que là, il y a une opportunité, vous nous dites, bâtiment sans fondations. C'est une bonne excuse.

M. RIESTER : Mais non.

M. THIERRY : Si, si, c'est ce que vous nous dites.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je vous faisais un peu d'historique, M. THIERRY, ça c'est quelque chose qui n'est pas nouveau, bref, je vous laisse finir.

M. THIERRY : En tout cas, moi je trouve que l'emplacement que vous nous proposiez, était intéressant. Celui-ci, l'est beaucoup moins. Nous ne sommes plus en centre ville, est-ce que vous avez pensé aux habitants du Theil, ou de Montanglaust ? Vous parlez dans la présentation, bus urbains, places de stationnement, je sais, vous vendez des voitures, il suffit d'ouvrir le journal à Coulommiers, pour qu'on parle de stationnement, de la voiture, de la circulation, même dans les notes de présentation, on doit mettre l'accent sur le fait qu'il y a des stationnements. Bon, d'accord, mais à Coulommiers, il y a aussi des gens qui n'ont pas de voitures.

M. TREGOAT : Il y a des bus.

M. RIESTER : Attendez, finissez M. THIERRY.

M. THIERRY : Il y a quelques années, vous étiez aussi élu de cette majorité, on a envoyé les services techniques, rue des Margats. A l'époque, on vous a dit, ce n'est pas le bon choix, en 93, quelque chose comme cela, vous prenez cette décision parce qu'il y a une opportunité foncière. A l'époque, votre prédécesseur nous a parlé d'opportunité foncière, comme vous êtes en train de le faire. Et bien non, moi je trouve que les services administratifs sont bien quand ils sont dans le centre de la ville. D'autre part, je voudrais quand même, vous en ferez le choix, que quand il s'agit de changer le logo d'une commune, vous faites une consultation auprès des Columériens, et bien sur un sujet comme celui-ci, il faudrait faire une consultation, peut-être même un référendum local, pour savoir ce qu'en pense les Columériens. C'est quand même la mairie, l'Hôtel de Ville, il est pour la municipalité, pour les mariages à l'occasion, pour les cérémonies, mais là, c'est les services administratifs de la ville. Cela intéresse tous les Columériens, moi, je vous demande de faire une consultation large, genre référendum municipal, pour savoir ce qu'en pensent les Columériens avant de prendre une décision.

M. RIESTER : Merci, M. THIERRY. Cela fait plusieurs fois, je n'ai pas relevé la première fois, la deuxième fois, que vous faites allusion à ma profession, qui est vendeur de voitures, d'abord, j'en suis très fier. D'autre part, sachez que je ne mélange jamais les genres. Je ne les ai jamais mélangés depuis que je suis élu à Coulommiers, donc, je continue à le faire. Je vous prierais de ne pas mélanger les genres en faisant des allusions qui sont en plus, très déplacées. Deuxièmement, concernant ce projet, rue des Margats, je n'étais pas dans l'équipe municipale, je vous le rappelle, puisque j'ai été élu pour la première fois en 1995, et si vous dites que c'était en 93, je ne faisais pas partie de l'équipe. Il n'en reste pas moins vrai, nous sommes dans une ville de 14 000 habitants, et que dans une ville de 14 000 habitants, effectivement, il faut que l'on tienne compte aussi, de la réalité telle qu'elle est, pas telle qu'on souhaiterait qu'elle soit, et nous devons tenir compte, effectivement, des opportunités foncières, financières, qui se présentent à nous. Nous étions en train de tenir compte de cette opportunité qui pouvait s'offrir à nous, avec les négociations avec le Conseil Général, pour faire cette opération tiroir, qui effectivement, avait du sens, à la fois financièrement, à la fois sur l'emplacement, en termes de délais, même si l'on regrettrait que ce soit un peu tard, cela restait un délai intéressant, de déménagement des équipes, le temps des travaux. Les travaux se faisaient ex nihilo, extérieur aux deux structures, UAS, maison des solidarités, et bâtiment administratif, cela ne perturbait ni les services, ni les usagers. Cela permettait à court terme, d'avoir une solution, pour à la fois, améliorer le travail des équipes, améliorer l'accueil des usagers, et notamment, je le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

redis, faciliter l'accessibilité handicapés. Vous savez, tout à l'heure, encore, était en bas des marches du bâtiment administratif, une personne en fauteuil roulant, qui ne pouvait pas monter. Il a fallu attendre qu'elle appelle des gens pour pouvoir l'aider à monter pour avoir accès au bâtiment administratif de la ville. On ne peut pas rester dans une situation comme cela. Il faut prendre des décisions, et ces décisions, forcément, elles sont impactées par l'environnement, elles sont impactées par ce qui s'offre à nous, parce que l'on peut ou ne pas faire. Quand on a une opportunité comme celle là, qui nous semble une excellente pour la ville et les Columériens, qui répond à toutes les problématiques évoquées, et bien, cette opportunité, on essaye de la saisir. C'est comme cela que l'on travaille. Si le Conseil Général, avait souhaité poursuivre l'aménagement, l'investissement à Coulommiers, on aurait pu réaliser cette opération. Sauf que le Conseil Général a pris la décision, nous a avertis dans une réunion, que finalement ce n'était plus Coulommiers, mais vraisemblablement Mitry Mory qui allait être construit, et que Mitry Mory, ce n'était même pas sûr que ce soit fait, parce qu'aujourd'hui, ils n'ont plus les moyens financiers. Entre parenthèses, cela fait des années que l'opposition du Conseil Général pointe du doigt les questions financières du Conseil Général de Seine et Marne, et que nous sommes arrivés aujourd'hui, aux limites de la gestion de l'équipe actuelle. Peu importe, le résultat, c'est que nous devons subir cette décision, et qu'il est nécessaire de trouver une solution qui soit à la fois, la moins perturbante pour les équipes à un coût raisonnable, et qui puisse offrir le meilleur service possible aux Columériens. Je ne partage pas votre avis sur le fait de dire que ce n'est pas en centre ville, c'est en centre ville. Ce n'est pas en hyper centre, évidemment, c'est moins proche de l'Hôtel de Ville qu'en face, je ne peux pas dire le contraire, c'est vrai. Mais cela reste en centre ville, et en plus dans une logique administrative, pour nos concitoyens, les administrés de Coulommiers, qui nous semble pertinente. Quelqu'un qui viendra faire des démarches administratives pourra, si ce projet arrive à son terme, aller aux impôts, à la trésorerie, aux ASSEDIC, éventuellement au Pôle emploi, à la sécurité sociale, aux bâtiments administratifs de la ville, au centre de tri de la POSTE. Bref, un ensemble de choses qui font que, on aura un vrai pôle administratif, sur un emplacement à proximité du parc des Capucins. Je vous rappelle que le parc des Capucins est à côté, et que si les Capucins n'est pas en centre ville, je ne sais pas ce qui l'est. Et d'autre part, vous parliez des gens du Theil, du quartier des Templiers, on a une politique de transports en commun, qu'on souhaite la plus dynamique possible, c'est pour cela qu'avec Ginette MOTOT et toute l'équipe, on a revu les circuits de circulation des bus. On a revu la fréquence des bus, on a étendu le matin et le soir, les heures de circulation des bus. Que nous investissons dans des bus, M. TREGOAT vient de le rappeler en aparté, des bus électriques et des bus hybrides, pour jouer la carte de protection de l'environnement, en matière de transports publics, et que c'est bien un axe de transport majeur, et en plus, c'est une gare routière qui facilitera davantage, leur circulation, à cet endroit là. Certes, ce sera un petit peu plus loin à vol d'oiseau, pour les habitants du quartier des Templiers, mais ce sera plus près pour les habitants de Vaux. Ce sera vraiment inscrit au centre de Coulommiers et en centre ville, pas dans l'hyper centre, en face de l'Hôtel de Ville, je suis d'accord, mais en centre ville de Coulommiers. Effectivement, quand tout cela se présente, il faut aussi saisir les opportunités, plutôt que de devoir laisser passer les trains, et je revendique cette décision rapide, parce que EDF, n'attend pas après nous, pour céder leur local, le STIF n'attend pas après nous pour financer un projet d'envergures. Il faut à un moment donné, prendre les décisions qui sont les plus utiles pour les administrés. Quant à la réunion de concertation, j'y suis tout à fait favorable, pour que l'on puisse présenter le projet à la population. Cela fait totalement partie de la politique que nous menons depuis le début du mandat. Je rappelle parce que c'est important de le dire :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- que sont régulièrement tenues des réunions de quartiers, nous en avons fait une la semaine dernière au quartier des Templiers, on en a prévu au quartier de Vaux et au centre ville dans les jours qui viennent.
- Que chaque semaine, des adjoints, conseillers municipaux délégués, des conseillers municipaux tiennent des permanences de quartier, permanences dites consultatives.
- Que chacun peut venir rencontrer des élus pour parler des problèmes de Coulommiers ou autres.
- Que je tiens toutes les trois semaines, une permanence individuelle du Maire, sans rendez-vous, en changeant de quartier, c'est-à-dire, les Templiers, Vaux ou le centre ville de Coulommiers, en alternance.
- Que je reçois entre trente et cinquante personnes pour faire le point avec ceux qui le souhaite, sur leurs problèmes et tous les sujets qu'ils souhaitent aborder, sans rendez-vous.
- Que nous organisons systématiquement, quand il y a des aménagements de rues de voirie, des équipements, des réunions de proximité, avec les riverains, pour justement échanger avec eux, sur le bon tracé, sur les bons aménagements, parce que je suis convaincu qu'il est nécessaire de prendre l'avis de nos administrés. Pour ce projet là, comme pour les autres, il y aura, évidemment des réunions de concertation le moment venu.

M. THEVENOT : Merci M. le Maire, c'était juste pour dire que contrairement à ce que dit M. THIERRY, à mon avis, c'est un bon projet. D'autre part, il était prévu dans le programme d'action de l'équipe, donc aller faire un référendum sur un projet prévu pour lequel on a été élus, cela me semble relever presque de la démagogie, sinon du plébiscite. Par ailleurs, par rapport à vos préoccupations, vous oubliez qu'il y a aussi des mairies annexes, que les personnes peuvent aller dans les mairies annexes, elles sont là. Faudra t-il en créer d'autres, je ne sais pas si c'est nécessaire. En tout cas, elles existent. Pour moi, c'est un bon projet, se posera toutefois, l'avenir de la maison ALLEAUME, l'actuel bâtiment administratif. Je formule le vœu pour que l'opération ne se traduise pas par le massacre de l'environnement, comme l'a été le massacre du magnifique jardin à la Française qui a été complètement éradiqué pour en faire un parking.

M. RIESTER : Où ça M. THEVENOT, par derrière ?

M. THEVENOT : La maison ALLEAUME, c'est une belle place bitumée, maintenant, alors qu'il y avait un magnifique jardin. Mais cela, peut-être que certains ne le savent pas. Moi, je sais, je suis bien placé. Par contre, je pense qu'il faudrait quand même, d'abord définir le projet de cette maison ALLEAUME, et par ailleurs avoir une vision exhaustive des coûts. Vous avez effectivement cité le chiffre de 700 à 900 000 €, je pense qu'il faudra avoir, à un moment donné, une vision avant de prendre toutes les décisions et que l'on ne parte pas dans un projet à dérive. Merci.

M. RIESTER : Merci M. THEVENOT, d'autres remarques ?

M. THIERRY: Je peux encore dire un point. Un point qui n'a pas été évoqué, le commerce de centre ville. Le commerce de centre ville, aujourd'hui, souffre à Coulommiers. Quand vous allez déplacer un équipement administratif, dans un endroit comme celui où vous voulez mettre les services administratifs, moi je pense que les commerçants du centre ville, vont ressentir la perte de l'équipement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche).

- autorise le maire à acquérir l'ensemble immobilier cadastré section BH 60 et 49 d'une surface de 9033 m² (voir plan ci-joint) au prix de 735 000 euros à Coulommiers auprès de SOFILO Groupe EDF.

- autorise le Maire ou son premier adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi en l'étude de Maîtres DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers.

Question n° 7

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BS N°36 GREVEE D'UN EMPLACEMENT RESERVE AU P.L.U

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Cela va rejoindre les préoccupations de M. THIERRY, cette parcelle fait partie d'un arrêté d'alignement qui a été pris il y a 45 ou 50 ans, où il y avait la déviation de Coulommiers qui faisait le tour. Il y a donc une série de terrains qui ont été mis en arrêté d'alignement, il y a un terrain qui se vend, qui a un emplacement réservé, je vous propose donc, de l'acheter.

M. THIERRY : Déjà, je voulais dire, vous nous avez mis un plan cadastral, il manquait le plan de situation. Heureusement, maintenant on a GOOGLE, le service public de l'informatique après le service public de l'audiovisuel, c'est le progrès, donc, avec GOOGLE, on trouve l'emplacement très facilement.

M. AUBRY : Sur GOOGLE, je vais vous dire, c'est la route qui passe près de la déchetterie...

M. THIERRY : Non, mais j'ai trouvé, M. AUBRY.

M. AUBRY : Je pense que pour tout le monde c'est le même problème... qui descend ensuite les Parrichets pour arriver à la Belle Idée, à l'entrée de Coulommiers, et qui avait été prévue pour une rocade qui tournait autour de Coulommiers. Gouverner c'est prévoir, c'est la raison pour laquelle, je vous demande de racheter ce terrain, qui pourra éventuellement, plus tard, être un axe de raccordement pour la déviation de Coulommiers.

M. THIERRY : Bien sûr, M. AUBRY, la parcelle qui nous est montrée, est bâtie. Non, c'est un ancien plan ?

M. AUBRY : C'est un ancien plan, c'est un ancien hangar en tôle qui n'existe plus.

Mme SABATÉ : Je voulais juste savoir quel est le coût financier, non pas de l'acquisition mais juste précision, le fait d'élargir la route à cet endroit là ? Est-ce que l'on a un devis estimatif à peu près ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : La route ne sera pas élargie parce qu'il faudra acquérir toute la série de terrains, qui partent du haut jusqu'en bas. On acquiert, on sera propriétaire, le jour où l'on devra faire les travaux, on l'aura. A cette date, il y aura une déclaration d'utilité publique.

M. RIESTER : On a déjà mis en application les recommandations de M. THIERRY. Comme l'a rappelé M. AUBRY.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'acquérir le lot A d'une surface de 413 m² conformément au plan de division pour la somme de 3304 € soit 8€ le m². les frais de division étant à la charge de la commune pour la somme de 1 521,91€H.T et les frais sont à la charge de la commune au prorata du nombre de m² préemptés, soit 2288,02 €

Décide d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente de toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers

Question n° 8

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A COULOMMIERS

M. DELOISY expose le projet de délibération.

Je vais me permettre de vous présenter les trois questions. 8, 9 et 10. Ce sont des demandes de subventions. Avant d'anticiper ce projet pour 2011, il nous a semblé nécessaire, en tout cas pour ces partenaires, de pouvoir lancer les demandes de subventions et les dossiers, cette année. Au vu de l'accroissement constant des clubs sportifs associatifs de Columériens, et des difficultés rencontrés par le service des sports dans la gestion des terrains, particulièrement pendant la période hivernale, c'est-à-dire, que pendant quatre mois cet hiver, ils n'ont pas pu, même s'entraîner, les tous petits, poussins et benjamins, n'ont pas pu s'entraîner. La ville de Coulommiers, en 2011, souhaite engager la réalisation d'un terrain en gazon synthétique, cet équipement nouveau remplaçant un terrain engazonné, permettra d'offrir de meilleures conditions d'entraînement aux footballeurs, et au public scolaire, sans oublier aussi, le rugby.

Par son revêtement en fibres synthétiques, ce terrain présentera un coût d'entretien moindre, qu'un terrain engazonné, et limitera les risques de dégradation et de détérioration du sol. Ce nouveau procédé répond également aux impératifs de développement durable. Nécessitant aucun arrosage, et aucune utilisation de produits phytosanitaires. Nous demandons une subvention au Conseil Général, à hauteur de 185 000 € à la Fédération Française de Football, à hauteur de 100 000, et au Centre pour le développement du sport, à hauteur de 120 000 €

M. RIESTER : Je me permets de rajouter, que bien évidemment, on a tous été particulièrement marqués par le gel deux années de suite, ce qui a considérablement perturbé, les entraînements des différentes équipes. Je tiens particulièrement à féliciter de façon très chaleureuse et marquée, à la fois, les bénévoles des associations qui ont été compréhensifs, de la situation, bien évidemment les équipes des sports et les

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

équipes des espaces verts, qui ont parfaitement géré la situation. Il n'en reste pas moins vrai, que se développe de plus en plus, dans certaines villes, ce type d'équipement dit synthétique qui permet dans la période hivernale, d'améliorer grandement les heures de pratique, des entraînements des différents clubs sportifs, en l'occurrence, le foot, le rugby, et autres. Il n'en reste pas moins vrai, que nous sommes dans la phase d'étude, pour savoir si l'on investira effectivement, 2011, dans ce projet de terrain synthétique. Il faut que l'on sache exactement quel en sera le coût global de cette opération en tenant compte des subventions. Pour savoir si oui ou non on aura les subventions, il faut les demander. C'est ce que l'on fait. D'autre part, si jamais cela nous paraît pertinent, ça l'est, et que nous avons dans les arbitrages de 2011, la décision de faire cet équipement, on aura les subventions, parce qu'on les aura demandées en 2010. C'est totalement quelque chose qui va dans le sens de la façon qu'il faut procéder. Avant de prendre une décision définitive on sait exactement le coût, que ce soit en termes de dépenses mais aussi en termes de recettes d'une opération. On anticipe pour que le jour où l'on décide de faire une opération, on ait bien les subventions. Le tout en concertation avec les différentes associations qui sont au courant de ce projet et qui savent pertinemment que cela peut ne pas se réaliser, on a la volonté de le faire, encore faut-il que l'on ait les subventions, et encore faut-il que budgétairement cela passe l'année prochaine. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme SABATÉ : Je ne conteste pas le bien fondé de la demande, mais je trouve qu'en période de récession économique, le tarif est complètement prohibitif. C'est ma première remarque. Ensuite, je souhaiterais avoir des renseignements sur le vieillissement du matériau, quel est sa durée de vie, sa biodégradabilité, et sa viabilité, cela se change tous les combien ? Il y a un rapport d'investissement de combien là-dessus ?

Mme DELOISY : Le coût, pour un grand terrain de synthétique, c'est pratiquement, un million d'euros. On a été en voir à Provins, Lagny, c'est malheureusement c'est un coût énorme. Pour la durée, les nouveaux terrains synthétiques, c'est quinze ans. Là, ce qu'il faut voir, c'est que dans l'aménagement du terrain synthétique, il n'y a pas que le synthétique, il y a toute la base, au niveau du drainage, voilà..., il y a toute la construction.

M. RIESTER : Au niveau du renouvellement, c'est beaucoup moins cher que la construction.

Mme DELOISY : La construction au niveau du sol, c'est énorme, c'est ce qui coûte le plus cher, par contre, quand il faut juste changer le synthétique, le coût est moindre, à l'heure actuelle, on est sur une durée de vie de quinze ans.

M. RIESTER : J'ajoute que ce n'est pas tous les investissements qui sont comme cela, c'en est un qui est intéressant, dans le sens où derrière, il y a moins de fonctionnement. Il n'y a pas à tondre la pelouse, pas à entretenir les lignes, plus à entretenir les terrains etc... Donc, c'est vrai qu'il y a un coût d'investissement assez important, c'est pour cela qu'il faut avoir les subventions, c'est pour cela que l'on fait les demandes, pour savoir si on va les avoir, avant de décider de faire ou pas. On est bien d'accord, la décision n'est pas prise. Ce serait d'ailleurs intéressant, Mme DELOISY, que vous fassiez une simulation de calculs, du coût de fonctionnement et de l'entretien d'une telle surface, sur une année. L'amortissement du tracteur, le temps passé par les personnes qui tondent, les personnes qui font les tracés, qui font les travaux annuels sur les terrains, le prix de l'eau, et le carburant qui est utilisé pour tondre la pelouse, etc..., c'est un coût

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qu'il faut prendre en compte, quand on fait un investissement comme celui là. Ce qui serait intéressant aussi, ce sera pour le budget de 2011, c'est que vous puissiez aussi nous donner les éléments du prix de renouvellement. Puisque vous nous dites qu'il y a un prix différent pour le renouvellement du gazon, ce serait intéressant de savoir, aujourd'hui, le prix si l'on a un terrain en synthétique et que nous voulons le refaire.

Mme DELOISY : Tout à fait. Juste par rapport à un terrain synthétique, qui coûte à peu près 5 000 € par an, on n'a pas encore chiffré, mais par rapport à d'autres communes auprès desquelles nous nous sommes renseignés, un terrain engazonné, c'est trois fois plus. J'affinerai les chiffres pour les donner.

Mme CANALE : M. le Maire, nous, la réalisation d'un terrain synthétique, cela nous semble quand même assez intéressant, parce que, ces terrains, même s'ils coûtent cher à mettre en place, cela représente des avantages certains, en matière de protection de l'environnement. Puisque, vous l'avez rappelé, Mme DELOISY, plus de produits phytosanitaires, des économies d'eau, des économies d'entretien, même s'il y a un petit bémol, par rapport au personnel qui ne sera donc plus employé.

M. RIESTER : Plus employés, ils seront sur autre chose.

Mme CANALE : Moins employés en tout cas.

M. RIESTER : Ils seront employés à autre chose, je vous rassure.

Mme CANALE : Enfin, cela correspond quand même bien à une démarche de développement durable, comme vous le soulignez, et l'on s'en réjouit. En plus, le fait que les terrains soient praticables par tous les temps, ajoute un atout supplémentaire à leur création, toutefois, la localisation de ce terrain installé au parc des Capucins, nous amène à vous faire quelques remarques. Ces installations servant essentiellement aux licenciés de clubs, qui la plupart n'habitent pas Coulommiers, on l'a vu lors d'une commission. En fait, on pense que les frais engagés pour ces installations, voire même, à longs termes dans la gestion globale du sport à Coulommiers, devraient être plus supportés par la Communauté de Communes, que par la seule commune de Coulommiers, puisque le sport est pratiqué par un ensemble de personnes des alentours de Coulommiers. D'autres parts, on relève un manque d'équilibre des installations sportives extérieures dans les différents secteurs de la ville, entendons-nous, je dirai, ville basse, ville haute. L'offre d'installations extérieures au parc des Capucins, est déjà importante et de qualité, en revanche, par exemple, à la ville haute, les terrains sont loin d'être satisfaisants et en nombre. Les terrains de hand près du gymnase des Templiers et de Voituret, sont en mauvais état et ne permettent pas l'organisation de rencontres sportives, qui pourraient être intéressantes pour la dynamique de ce secteur. Si l'offre sportive intérieure a été améliorée, notamment, les travaux réalisés aux Templiers après l'incendie, nous avons maintenant le projet sur Voituret, le manque d'installations extérieures et leur mauvais état, nous amène à vous demander si l'investissement dans un terrain synthétique ne va pas empêcher d'autres projets de réflexion sur des terrains extérieurs dans ces quartiers ?

M. RIESTER : Merci.

Mme DELOISY : Moi je dirai aussi, que les collégiens s'en servent. Il n'y a pas qu'une action, il n'y a pas que les associations sportives, il y a aussi les collégiens, et les écoles.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Et les écoles de Coulommiers, les collégiens, tout à fait. Et puis, franchement, si il y a des associations qui touchent les Columériens, c'est bien le football, le rugby, notamment le foot, les jeunes du foot, il y en a beaucoup qui habitent Coulommiers, croyez-moi. Un peu moins vrai pour d'autres sections, où d'autres niveaux dans cette section là, par exemple, l'équipe première de foot, pour tous les jeunes qui sont au foot, croyez-moi, ils sont pour la plupart de Coulommiers. C'est franchement une belle opportunité, vous l'avez soulignée, de leur donner un équipement qui leur donnera le temps de pratiquer le foot. Quant à l'équilibre entre les quartiers, sur les équipements sportifs, je crois vraiment que le quartier des Templiers, est loin d'être oublié, puisque vous l'avez rappelé, il y a un gymnase qui a été refait, malheureusement cela a perturbé un peu, les associations et le lycée, pendant les travaux. Aujourd'hui, on a un gymnase des Templiers qui a complètement été rénové, qui a gardé l'esprit des Templiers, mais qui a complètement revu sa copie, en tenant compte de l'environnement, d'une façon très importante. Nous commençons l'établissement d'un projet pour le renouvellement du gymnase Pierre Voituret. Il y a le terrain en stabilisé au niveau du quartier des Templiers. Il y a des terrains, près du gymnase des Templiers, d'ailleurs, il faudra peut-être voir avec la Région, il y a peut être moyen de rénover ces terrains, puisqu'ils sont essentiellement utilisés par les lycéens. Et puis, objectivement, le cœur du sport à Coulommiers c'est le parc des sports, les sections foot et rugby, c'est aussi une question pratique, puisque les vestiaires, le bureau sont à côté. La future maison des associations est à côté. Que les autres terrains sont à côté, tout cela permet d'avoir une synergie, une pertinence pour les associations, qui sont d'ailleurs demandeuses, que ce soit installé à cet endroit là. C'est eux qui nous l'on demandé. Nous pensons que c'est une bonne chose. Et puis, on ne le rappellera pas assez, c'est que nous avons une politique en termes de transport collectif dans Coulommiers, ambitieuse, et je vous redis les bus hybrides, les horaires, etc...Le parc des Capucins est au cœur de Coulommiers, et qui est distant, entre le quartier des Templiers et le quartier de Vaux, à proximité de l'hyper centre. C'est un emplacement très équilibré de Coulommiers. D'autres remarques ?

M. THIERRY : M. le Maire, voilà, on pourra dire bientôt, que la pelouse synthétique est le centre de Coulommiers. Cela ne fait aucun doute. Ecoutez, moi ce soir, par deux fois, vous avez parlé du Conseil Général, donc, j'ai bien noté, on remontera à Vincent EBLE, vos inquiétudes sur le budget du Conseil Général.

M. RIESTER : C'est lui qui le dit de façon tout à fait transparente.

M. THIERRY : Ecoutez, vous pourriez même soulager M. EBLE, en ne demandant pas de subvention au Conseil Général. Tout irait bien pour lui.

M. RIESTER : S'il attribue des subventions pour ces terrains là, je ne vois pas pourquoi la ville de Coulommiers en serait exclue, sous prétexte que c'est plutôt une majorité de droite. Je ne vois pas...

M. THIERRY : Votre action en faveur du Conseil Général.

M. RIESTER : J'espère que le Conseil Général n'est pas sectaire, et ne privilégie pas des communes de gauche, par rapport à des communes de droite.

M. THIERRY : Mais bien sur que non, M. le Maire.

M. RIESTER : J'espère.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Mais bien sur que non, nous de notre côté, nous appuierons le projet, évidemment.

M. RIESTER : Merci.

M. THIERRY : C'était une boutade pour vous dire, le Conseil Général ne va pas si mal que cela, ne vous inquiétez pas.

M. RIESTER : Ca, c'est vous qui le dites.

M. TREGOAT : Merci, M. le Maire. Nous allons voter pour, nous avons du développement durable, il n'est pas question de voter non, voici mon intervention. Par contre, je vais rebondir, il faut savoir que Jean-Paul HUCHON a gagné c'est un fait, au deuxième tour des régionales, mais a gagné au deuxième tour des régionales avec une grande partie d'Europe écologie. Nous sommes aujourd'hui cinquante, dont vingt-cinq hommes et vingt-cinq femmes, avec une parité totale, et en toute transparence. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT.

M. THEVENOT : Merci, excusez-moi, je vais prendre le contre-pied de tout le monde, je ne suis pas d'accord avec certain d'entre vous. Anticipation, oui, certes, c'est bien un petit peu, mais première chose, ce serait d'avoir un débat. C'est un projet qui est sorti en commission, il y a quinze jours, une semaine, personne n'en a entendu parler. On ne sait pas quelle est la demande, il n'y a aucun dossier de la demande des associations. Il n'est pas dans le programme municipal, il n'est pas dans le projet d'investissement. Anticiper, oui, mais je pense qu'il y a un débat au préalable à mener, je ne parle pas de référendum, il faudrait quand même avoir une vision du besoin, cette vision, moi, je ne l'ai pas. Donc, quelle est la demande, remplacer un terrain engazonné dans le parc des sports, moi, personnellement cela me choque. On a un parc des sport qui a le mérite d'être naturel, le remplacer par une surface synthétique, cela me laisse vraiment perplexe. A la limite, je rejoins Mme CANALE, si on le déplaçait dans une autre zone, on créerai une surface nouvelle à la place de zone qui sont des terrains vagues, pourquoi pas. Mais aller remplacer un terrain en gazon par du synthétique cela me laisse perplexe, d'autant plus que je serais curieux de connaître le bilan CO² de cette affaire, personne n'en parle, alors, certes, on a trois tondeuses et un peu d'eau, je ne sais pas si on arrose nos terrains. Mais le bilan CO² d'un terrain synthétique, je voudrais bien le voir. Par ailleurs, en termes d'entretien, vous avez déjà les chiens qui font leurs besoins dans l'herbe, je ne vois pas comment vous éviterez que les chiens aillent faire leurs besoins sur le terrain en synthétique. Et alors là, pour le nettoyer, ce sera un petit peu plus compliqué.

M. RIESTER : Il y aura des clôtures autour.

M. THEVENOT : Oui, enfin bon. On n'a déjà pas résolu le problème sur des terrains en herbe, donc...

M. RIESTER : Il n'y a pas de clôture.

M. THEVENOT : Non, il n'y a pas de clôture, c'est vrai. Donc, cela va coûter un peu plus cher de mettre une clôture. Par rapport aux résolutions, il est écrit que la commune

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

souhaite engager, je suis désolé, la commune n'a jamais dit qu'elle souhaitait s'engager. Elle souhaite engager, non pas la réalisation mais des études, or, là, on a des délibérations qui laissent à penser que l'on a décidé d'engager la réalisation d'un terrain synthétique. Ce n'est pas vrai, et en plus, en commission des finances, l'autre jour, on a rendu le contraire. Moi, je souhaiterais que l'on modifie la délibération. Effectivement, on souhaite engager la réalisation d'études, mais pas de terrain. Je vous remercie d'avoir ajouté le rugby, parmi les bénéficiaires, c'est intéressant, cela rejoint la question de la demande, y a-t-il que le club de foot et les footballeurs qui sont demandeurs, parce que cela concerne d'autres sports, auquel cas, cela pourrait être intéressant d'étendre à d'autres fédérations si jamais on décidait de faire ce projet. Voilà, donc je suis très perplexe.

M. RIESTER : Plusieurs choses, d'abord, on est bien au début du débat, puisqu'on n'est pas en train de dire, on va faire, on est dans la réflexion pour faire, et que pour avoir tous les éléments nécessaires, pour décider, on a besoin notamment du chiffrage des recettes, comme des subventions. Au moment où l'on décidera de faire ce terrain là, ce n'est qu'en 2011, au minimum, et donc le débat, effectivement, il est là, sur la table, et on est là pour en parler. On n'est pas en train de décider, on est en train de demander une subvention. Pour le libellé, il est évident que pour nos partenaires, si l'on ne dit pas à un moment donné, dans une délibération, ce que l'on a envie de faire, c'est logique qu'ils disent attendez, on ne vous donne pas de subvention. C'est normal que dans le libellé on soit dans le « on va le faire ». Après on sait très bien comment tout cela se passe, et qu'à partir du moment où ce n'est pas budgété à la ville, et que les travaux ne sont pas lancés, il n'y a pas de subvention, et le projet ne se fait pas. Donc, un, on n'est pas dans la décision de faire, on est sur le principe de mener la réflexion pour savoir si l'on fait ou pas. C'est d'ailleurs vrai pour la localisation, aujourd'hui, les associations, parce que ce sont les associations, qui nous demandent cela. Il suffit M. THEVENOT, d'ailleurs, d'aller un petit peu sur le foot, un dimanche après-midi, ou le soir, de foot ou de rugby, vous verrez la première chose qu'elles vous demanderont, c'est un terrain synthétique. Les associations demandent cela, pensent que c'est le bon emplacement, c'est le début du débat, on va regarder quel sera le budget total, on va regarder pourquoi pas si l'on peut aller chercher des subventions complémentaires ailleurs, et bien, il ne faut pas se gêner. Effectivement pour la fédération de rugby, je pense que c'est plutôt une bonne idée. Donc, c'est ce que l'on va entreprendre, puis le moment venu, une fois qu'on aura débattu, au conseil municipal, dans l'équipe municipale, au sein de la majorité, en commission, en concertation avec les associations, les collègues et les écoles, on verra si l'on fait ce projet là, en 2011, à cet endroit là ou pas. Nous ne sommes qu'à un moment de la réflexion. Et si l'on décide de faire, on aura demandé donc, on pourra réaliser avec les subventions.

Mme DELOISY : Juste compléter, au niveau du foot et du rugby, cela représente plus de 700 adhérents, en sachant que l'association du foot, c'est plus de 80% de Columériens. Et notamment de jeunes Columériens. Le lieu, c'est un projet dont j'entends parler depuis longue date, et Bernard, adjoint aux sports en avait déjà entendu parler. C'est une forte demande des associations, du football comme du rugby. Le lieu, c'est ce qui nous a paru le plus adéquat, après réflexion avec les associations, en sachant que dans le coût définitif, l'entourage du terrain est compté. Donc, il n'y aura pas un coût supplémentaire.

M. THEVENOT : Merci, je suis désolé, mais la délibération 8 qui nous est proposée stipule : après examen et délibéré, le conseil municipal, inscrit au budget les crédits

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nécessaires à la réalisation de cet équipement, affecte le terrain aux activités, prend les dispositions nécessaires, etc... On est déjà dans l'action.

M. RIESTER : C'est normal, si vous demandez une subvention. Vous êtes obligé de faire cela.

M. THEVENOT : Non, parce que là, on aura...

M. RIESTER : Toutes les demandes de subventions sont comme cela, M. THEVENOT.

M. THEVENOT : Je suis d'accord, mais on aura acté le projet de ce programme. Je suis contre.

M. RIESTER : Là, on est dans la demande de subvention, c'est acté uniquement si c'est dans le budget, si c'est budgété, voilà. J'ai encore eu les président d'associations sportives, samedi matin, et je leur ai très clairement dit, que c'est un projet qui est sur la table, et qui pouvait se faire ou pas, moi je souhaite que cela puisse se faire à condition que le budget soit raisonnable et que toutes les problématiques issues de cet investissement aient été regardées de près et que l'on puisse prendre une décision en tout état de causes, et pour l'instant, on ne prend absolument pas la décision. Vous verrez dans l'avenir, il y aura régulièrement des demandes de subventions, sans que le projet soit lancé, parce que c'est comme cela que l'on travaille, dans les collectivités, pour avoir la possibilité d'être sûrs que lorsque l'on s'engage sur un projet, on a bien la subvention. Et que pour prendre la décision du projet, la question du montant des subventions, est souvent décisive.

M. FOURNIER : Oui, plusieurs points, le premier est qu'effectivement, je n'ai pas caché en commission des finances, qu'il s'agissait, simplement, dans un premier temps, d'une demande de subvention et que cela n'actait pas de la faisabilité de la réalisation de ce projet. Simplement, Mme Sophie DELOISY, qui est opportuniste et qui a compris avec toute l'intelligence, le bon sens, la méthodologie, avec laquelle je voudrais que le budget soit construit, puisque j'ai demandé à chacun des adjoints compétents, de bien vouloir nous présenter, avant même le débat d'orientations budgétaires, les projets qu'il souhaitaient soutenir. De la sorte, je leur ai demandé qu'ils soient le mieux possible documentés et chiffrés. La démarche qui consiste à anticiper et effectivement, voir où pouvaient être prises des subventions, va tout à fait dans ce sens, je l'en félicite, parce qu'effectivement, elle anticipe ce qui est la construction d'un budget, que l'on ne va pas avoir à gérer dans l'urgence, mais au contraire, posément, et non seulement sera présenté, et d'autres, et l'arbitrage budgétaire reprendra tout son sens. C'est au moment de l'arbitrage que nous serons amenés à prendre des décisions. Ensuite, relativement au coût de l'investissement, moi aussi j'ai été interpellé par un tel coût d'investissement. Et puis après, j'ai dit il faut relativiser, déjà parce-que peut-être, je n'ai pas la fibre sportive, rugbyman ou footballeur, mais je me suis dit, après tout, regardons ce que l'on investit au fil de l'eau, dans l'année. Et bien cette année, c'est 2 250 000 € qui sont investit dans la voirie, pour l'enrobé. Après tout, les sportifs, ils méritent peut-être aussi qu'on leur consacre un beau budget, qui est tout à fait raisonnable, versus, au regard de ce que l'on investit dans la voirie.

M. THEVENOT : Je veux bien en débattre, mais que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit. Il est évident que je suis pour le développement des activités sportives, et l'investissement en matière d'équipements sportifs. Je dis juste que remplacer un terrain en herbe par un terrain synthétique, cela me laisse perplexe. Coulommiers était en

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

deuxième division de rugby dans les années 80, je crois, c'étaient des hivers assez rudes, cela ne les a pas empêchés de jouer en deuxième division de rugby.

M. RIESTER : Les choses évoluent, M. THEVENOT. Mais cela dit...

M. THEVENOT : Je suis d'accord, il y a plein de matchs qui n'ont pas été joués cet hiver, parce qu'il n'y avait pas de terrain. Je suis entièrement d'accord.

M. RIESTER : Il faudrait, à mon sens, pour le débat, pour celles et ceux qui sont passionnés par ce débat, ce qui est tout à fait légitime, c'est que vous rencontriez, non seulement les associations Columériennes, qui connaissent bien le sujet, mais aussi des personnes de la fédération. On peut même organiser, vous parliez tout à l'heure de Provins, etc... On peut même organiser un petit déplacement pour les conseillers municipaux qui le souhaiteraient, pour aller voir, dans une commune, ce que c'est qu'un terrain synthétique, et d'échanger, non seulement avec les utilisateurs, et aussi dans les fédérations, vraiment voir ce qui est intéressant ou pas. Moi, j'ai été étonné de voir à quel point, il y avait une demande vraiment très forte des clubs, pour eux c'est une vraie différence entre un terrain synthétique et un terrain normal, parce que cela démultiplie d'une façon colossale, les possibilités d'entraînement l'hiver et même l'été. Je crois que l'on ne peut pas rester complètement insensibles à ces remarques. Après, il y aura des choix budgétaires à faire, ces choix ils seront faits en fonction des subventions, c'est pour cela qu'on en est là, mais d'ici la décision, d'ici huit ou neuf mois, pour 2011, parce que l'on est sur 2011, mais cela pourra être plus tard si l'on juge que cela devra être fait plus tard. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet, écouter les uns les autres, que chacun participe à ce débat très intéressant. Maintenant que chacun a pu s'exprimer sur ce dossier, nous allons passer au vote pour la demande de subvention, je le précise pour la question n°8, en direction du Conseil Général de Seine et Marne.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. THEVENOT, M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche).

- inscrit au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cet équipement,
- affecte le terrain aux activités pour lesquelles il a été prévu lors de l'attribution de la subvention,
- prend les dispositions nécessaires pour assurer le gardiennage et l'entretien de l'installation,
- ouvre l'équipement à toutes les catégories d'utilisateurs
- ne commence pas les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- réalise les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de subvention,
- met à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'éducation physique et sportive et de signer la convention tripartite ad hoc,
- informe le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement,
- demande une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général de Seine et Marne,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 9

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS (CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT) POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A COULOMMIERS

M. RIESTER procède au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. THEVENOT, M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche).

- demande une subvention au taux le plus élevé auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 10

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A COULOMMIERS

M. RIESTER procède au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. THEVENOT, M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche).

- demande une subvention au taux le plus élevé auprès de la Fédération Française de Football
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 11

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Nous devons modifier le tableau des effectifs afin de réaliser deux promotions.

FILIERE ADMINISTRATIVE		Effectif actuel	Nouvel effectif
Rédacteur Principal	B	0	1
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise	C	11	12

M. DAUNA s'absente de la séance.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Retour de M. DAUNA en séance

Question n° 12

AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE

M. FREMONT expose le projet de délibération.

Par délibération du 30 novembre 2009, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, marchés conclus pour un montant total de 765 530,75 €H.T.

Les aléas de chantier, ainsi que les demandes de l'Architecte des bâtiments de France et du bureau de contrôle technique amènent de légères modifications qui imposent la conclusion d'un avenant aux lots gros œuvre, ossature métallique, peinture, menuiserie et électricité. Pour un total de 10 206, 70 € représentant une augmentation de 1 % par rapport au coût global initial. Quant au détail, vous l'avez sur la note de présentation. C'est extrêmement clair.

M. RIESTER : Des remarques ?

M. THIERRY : Juste une petite remarque, vous savez ce que nous pensons des travaux sur l'Hôtel de Ville. Globalement, on peut dire que l'opération est le coût d'un terrain synthétique, 1 000 000 d'euros.

M. RIESTER : Donc, vous êtes contre l'accessibilité handicapés à l'Hôtel de Ville.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche).

- APPROUVE la conclusion d'avenants n°1 aux marchés n° 09-10 MAPA de travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, selon le détail ci-après :

N° du lot	Titulaire	Montant du marché initial H.T	Montant de l'avenant n°1 H.T	% augmentation
1 – Gros oeuvre	CANARD	400 010,03 €	6 328,75 €	1,58 %
2 – Ossature métallique	ATELIER BOIS	82 234,00 €	1 815,00 €	2,21 %
5 – Menuiseries bois	CORCES SIN	41 660 €	- 447,00 €	-1,07 %
6 – Peinture, sol collé	TOURET	27 400 €	736,00 €	2,69 %
9 - Electricité	LEBATA RD	33 534,01	1 773,95 €	5,29 %

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE le maire ou son représentant à signer les avenants correspondants et tous les actes y afférents.

Question n° 13

CESSION DE TERRAIN SCI DU FOURNEAU

M. FREMONT expose le projet de délibération.

En date du 16 décembre 2009, Monsieur Daniel PETIT a fait part de son souhait d'acquérir un terrain dans la zone industrielle afin de déplacer l'enseigne INTERMARCHÉ du centre ville vers la zone industrielle.

les surfaces dont dispose monsieur PETIT en centre ville ne lui permettent pas d'agrandir l'équipement actuel.

Son projet consiste en la construction d'une surface de vente de 3500 m² et dans le maintien d'une enseigne alimentaire en lieu et place de l'Intermarché.

La superficie à acquérir sera de 30 000 m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée ZA 113 telle qu'elle figure sur le plan joint au prix de 63 euros HT le m² représentant la somme de 1.890 000 euros HT.

M. RIESTER : Vous avez le plan de principe de l'installation. Il s'avère que nous avons eu plusieurs réunions avec M. PETIT d'Intermarché, les services de la ville, et les représentants des commerçants de centre ville, pour voir avec lui, quel était son projet. C'est un projet de grande surface, dite intermédiaire, 3 500 m² couverts, sans galerie marchande, si ce n'est à priori, un petit café et un point chaud. C'est-à-dire, boulangerie dans la surface commerciale, mais rien d'autre, et aucun magasin en plus sur le parking, si ce n'est une station de lavage et une station de carburant. Ce projet permet à une entreprise de la ville à se développer, d'offrir aux habitants du territoire, une enseigne Intermarché, qui est une enseigne qui permet de pouvoir créer aussi, une sorte de concurrence avec une autre enseigne de grande surface agro alimentaire qu'est le centre Leclerc, on sait bien que cela permet de baisser les prix. D'offrir une surface de vente intermédiaire de l'hyper qui fait 7 500 m², et les surfaces de centre ville qui sont plutôt de 500/600 m². M. PETIT s'est engagé à maintenir à la place de l'Intermarché, une enseigne comme l'a rappelé M. FRÉMONT, de proximité de centre ville, type petit Casino, Carrefour express, ou autre, qui permettra aux habitants du centre ville, côté HBM, rue Abel Prouharam, avenue Victor Hugo, d'avoir une offre de petite surface agro alimentaire de proximité. J'insiste aussi, je l'ai dit au début de mon intervention, sur le fait que les discussions ont été menées avec les commerçants du centre ville. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

M. THIERRY : Bien sûr, M. le Maire, ce soir, on peut dire que nous n'avons que des opportunités. Opportunité de vente EDF, opportunité d'achat de M. PETIT, c'est merveilleux.

M. RIESTER : C'est l'inverse, mais bon.

M. THIERRY : Vous m'avez compris. Excusez-moi.

M. RIESTER : Je fais la traduction pour les autres membres du conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Déjà, il ne va plus falloir utiliser le terme de zone industrielle, c'est une zone commerciale.

M. RIESTER : D'activités.

M. THIERRY : Bon, zone d'activités, si vous voulez.

M. RIESTER : Merci.

M. THIERRY : Ce n'est ni industriel ni...

M. RIESTER : Il y a les deux. Il y a du tertiaire, de l'industriel, et du commerce.

M. THIERRY : Moi, je suis un peu inquiet, quand même, pour le centre Leclerc, parce qu'avec un concurrent comme cela, mais vous nous avez dit que c'était bon, que la concurrence était bonne pour les prix. Vous m'avez rassuré, je voulais simplement savoir, si il n'y avait pas une enseigne Marionnaud, par exemple, pour venir concurrencer le Sephora ? On a eu l'histoire Sephora, vous avez pris toutes les garanties pour qu'il n'y ait pas de parfumerie qui viendrait déranger ?

M. RIESTER : Vous avez fini votre question ?

M. THIERRY : Non, non, et puis voilà ma question, quand même, vous nous dites, vous avez obtenu les garanties de la part de M. PETIT, pour le maintien d'une enseigne alimentaire, de quel ordre avez-vous obtenu cette garantie ? Si demain, M. PETIT dit non, il vous l'a écrit ? j'aimerais savoir, si cette garantie est une garantie écrite. Et puis enfin, c'est 3 hectares de terrain quand même, qui vont être encore imperméabilisés, et cela, je dirais que c'est pour le développement durable. Voilà, c'est encore une grande surface dans cette zone industrielle, c'est des terres que l'on imperméabilise, qu'on urbanise, une architecture de hangar, bref tout ce que l'on connaît d'une zone industrielle.

M. RIESTER : Bien, Marionnaud, pas besoin de Marionnaud, il y a déjà trois parfumeries, qui sont en centre ville de Coulommiers, et qui sont en parfaite concurrence avec Sephora et qui sont remarquables. Deuxièmement, il n'y a pas de garanties écrites, parce que ce n'est pas comme cela que cela peut se faire. Il y a simplement un engagement fort, de l'actuel exploitant de l'Intermarché, de céder son affaire pour une enseigne de grande surface de proximité. Vous savez très bien, que quand on est un investisseur comme M. PETIT, il a intérêt à vendre son exploitation, céder son bail, pour qu'il puisse avoir aussi une enseigne commerciale, qui rachète son enseigne actuelle, souvent dans ce type de transaction, se sont des enseignes de ce type qui ont les moyens d'acquérir ce type d'enseigne. Enfin, sur votre dernière remarque, qu'est-ce que vous voulez, on n'est pas d'accord, je suis persuadé que l'on a intérêt à commercialiser des terrains, que ce soit pour du commerce, de l'activité tertiaire ou industrielle, pour développer des emplois de proximité. Les emplois, si l'on pouvait les avoir dans un endroit, regroupés à tel endroit, qui ne prennent pas trop de place de terrain, parfait, sauf que ce n'est pas la réalité encore une fois. Entre ce que l'on peut souhaiter en théorie et la réalité, il faut s'adapter. Moi, je considère que les terrains qui sont dans la zone d'activités de Coulommiers, et bien, on a intérêt à ce qu'il y ait des entreprises qui viennent s'installer, surtout des entreprises comme celle là, qui restent à Coulommiers. Qui permettent de créer, comme vous l'avez rappelé, de la concurrence,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et donc, qui permettra aux consommateurs d'avoir des prix un peu plus à la baisse en matière de grande consommation. Et qui permettra, de faire des recettes à court terme pour la ville, parce que c'est un prix conséquent, 1 890 000 € ce n'est pas rien. Et puis, derrière, de la fiscalité qui sera générée par cette entreprise pour financer les différentes actions de la commune. Donc je crois, en plus tout cela se fait en collaboration, en pleine participation des commerces du centre ville, que c'est un projet équilibré et dans l'intérêt de nos administrés.

M. THIERRY : M. le Maire, la dernière entreprise à qui l'on a fait confiance, je crois que c'était l'entreprise MAURY. M. MAURY qui nous a demandé l'autorisation de développer une installation classée, à l'unanimité, nous avons fait confiance, nous connaissons le résultat. Donc, il est normal qu'il y ait un contrôle, cela ne suffit pas la confiance. Ensuite, vous nous parlez des emplois, bien sûr, nous sommes aussi favorables à la création d'emplois. Combien de fois, ici, avons-nous demandé : - quels sont les emplois créés à Coulommiers, par cette zone d'activités ? Donnez-nous s'il vous plait, le bilan de l'emploi à Coulommiers. Ma collègue l'a demandé plusieurs fois, cela fait des années que je vous le demande, vous étiez Maire-Adjoint aux finances, combien de fois vous ai-je dit : - montrez-nous qu'à Coulommiers, l'emploi progresse. Merci de transmettre.

M. RIESTER : On va vous le montrer factuellement.

M. THIERRY : Non, non, vous nous le direz au sein de ce conseil.

M. RIESTER : Je dis, on va vous le montrer factuellement. D'autres remarques ?

Mme SABATÉ : Moi, je suis assez sceptique sur ce projet, pour deux raisons. Je rejoins un petit peu l'idée de Pascal THIERRY, à savoir : - est-ce que l'on est sûrs qu'il y aura effectivement, du commerce de proximité ? Parce-que, le cœur de cible d'Intermarché, ce sont les personnes qui sont dans le cœur de ville, ce sont des personnes âgées, ce sont des personnes qui n'ont pas spécialement de véhicule, donc, si l'on est sûrs de garantir au moins un commerce de proximité, ok, mais il faut en avoir la certitude. Et cela, ce ne sont pas des paroles en l'air. Ensuite, je suis assez contre ce gigantisme auquel on abouti, cela va devenir un no man's land avec des pancartes publicitaires avec ceci, cela. Cela devient horrible à voir, je ne suis pas contre, pour les emplois, mais je trouve que ce gigantisme effréné auquel on est en train d'assister, à un moment donné, il faut savoir dire stop. Il faut savoir raison garder.

M. RIESTER : Je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est pour cela qu'on essaye de raison garder, on essaye d'avoir des projets équilibrés. Peut-être que si nous n'avions pas été dans une discussion très constructive, avec l'Intermarché, il nous aurait proposé quelque chose de gigantesque, avec un centre commercial, une galerie marchande un Marionnaud ou autre à l'intérieur de la galerie marchande. Nous avons discuté avec lui, dans le cadre de relations qui sont des relations positives avec cet acteur économique, en relation avec les autres acteurs du centre ville, pour essayer de trouver un projet équilibré, en phase avec une ville de 14 000 habitants. Je crois que nous avons besoin, dans notre commune, d'avoir un peu de concurrence pour les grandes surfaces agro alimentaires, avec deux types de taille de grandes surfaces. Nous avons intérêt pour l'offre économique et commerciale, pour l'offre de service à Coulommiers, que nous puissions avoir l'offre la meilleure et la plus complète par rapport à d'autres territoires, pour éviter à nos administrés d'aller à l'autre bout de la Seine et Marne, à Marne la Vallée, à Meaux, à Pontault-Combault pour faire leurs courses. Cela fait partie aussi du

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

développement durable, M. TREGOAT, cela fait partie de services que l'on doit pouvoir présenter à nos concitoyens, au-delà même des emplois créés, au-delà même des recettes fiscales que cela va créer. On a eu des discussions avec certains d'entre vous, je pense à M. THEVENOT, parce qu'au départ, dans les premières simulations qu'avait faites l'entreprise, il souhaitait acquérir plus de terrain. En discutant avec lui, on a dit, là cela ne nous paraît pas logique d'avoir autant de terrain pour faire cette surface là. Donc, on a proposé de vendre moins de terrain. Pourtant, on aurait été bien contents d'avoir les recettes financières qui étaient associées à ces terrains vendus. Voilà, c'est un projet qui est mature, je pense aujourd'hui.

Quant au centre ville, Mme SABATÉ, que voulez-vous, nous sommes aussi dans un pays de droits et de liberté, ces locaux ne nous appartiennent pas, il y a une volonté claire de la ville que ce soit une surface de proximité agro alimentaire. Il y a une volonté claire, d'après ce que nous dit le locataire actuel. On est dans une logique économique, comme je vous le disais tout à l'heure, où dans ce type de transaction, souvent cela ne peut être qu'une enseigne agro alimentaire qui peut se permettre de racheter une enseigne agro alimentaire. Donc, tout cela laisse à penser que cela devrait être une enseigne de proximité, qui sera à cet endroit là. Si cela ne devait pas être, on ferait en sorte de faciliter à un endroit ou à un autre de Coulommiers, l'implantation de ce type de surface, parce que je pense qu'effectivement, cela va dans le bon sens de l'intérêt général. Mais en même temps, on ne peut pas se substituer aux acteurs privés, et ce qui a très bien été redit par M. FRÉMONT, c'est qu'aujourd'hui, M. PETIT, l'investisseur privé d'Intermarché, nous dit qu'il ne peut pas investir à l'endroit où il est, pour évoluer, grandir et offrir, ce qu'attendent aujourd'hui, les consommateurs d'un Intermarché, à cet endroit là, précisément. C'est pour cela qu'il était venu nous voir, il y a quelques mois, pour nous parler de son projet. On suit cela de très près, on n'est pas non plus dans une dictature qui fait que c'est comme cela et pas autrement. Il faut faire en sorte qu'en discutant, en contraignant quand c'est nécessaire, pour qu'on puisse arriver à ce que la collectivité souhaite, de la meilleure façon possible. Maintenant, on ne peut pas toujours être sûrs du résultat.

Mme CANALE : Juste une petite remarque pour ajouter aux remarques de Mme SABATÉ, moi, par exemple, je vais être très gênée, parce que je fais très souvent mes courses à Intermarché, centre ville. J'y croise régulièrement, soit M. AUBRY, soit Mme MOTOT, on sera plusieurs gênés par ce déplacement. Ce que je voulais vous faire remarquer, au-delà même des personnes qui n'ont pas de voiture, qui fréquentent effectivement Intermarché, tous les gens qui habitent sur le secteur Montanglaust, etc..., toute cette partie de ville, se rendent régulièrement à Intermarché, parce que cela évite d'avoir à traverser toute la ville, pour aller au Leclerc. Quand vous dites, qu'effectivement, il va certainement y avoir, quand même un commerce de proximité, moi, j'espère que ce ne sera pas encore une enseigne Lidl, Franprix, Leader Price, etc..., même si l'on peut y trouver des produits. Ce n'est quand même pas forcément la qualité que l'on peut trouver dans un Intermarché.

M. RIESTER : Vous avez raison. C'est la raison pour laquelle, il travaille plutôt sur un petit Casino, ou un Carrefour express, ou ce type d'enseigne générale, qu'on appelle GMS, de Grandes et Moyennes Surfaces de centre ville, adaptées à la problématique. Je partage totalement votre description des choses. Maintenant, il y a aussi ce point, Intermarché, ce sont des enseignes qui demandent à leurs adhérents un minimum de surface pour leur exploitation, qui demandent des critères de stationnement, des critères de normes, etc..., qui dans les semaines et mois qui viennent, n'auraient plus été satisfaits par l'Intermarché actuel. Donc, il était obligé d'investir. Cet investissement n'était pas possible dans la dimension qu'il souhaitait à l'emplacement actuel. Cet

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

équilibre qui est un commerce de grande et moyenne surface de centre ville, et le développement équilibré et raisonnable d'Intermarché dans la zone de Coulommiers, nous paraît être un projet susceptible de répondre aux besoins des Columériens, donc, susceptible d'avoir votre soutien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. TREGOAT : Nous, nous irons de toute façon pour, parce que nous sommes pour la concurrence directe entre Leclerc et Intermarché, mais je voulais rebondir, sur les entrées de ville, parce que nous parlons de commerces. J'ai remarqué que de plus en plus, que ce soit de la Ferté sous Jouarre ou l'arrivée de la 231, vous avez une augmentation constante d'affichage visuel de commerces, que nous n'avions pas avant. Je trouve qu'il est un peu dommage, pour notre secteur et notre ville, qu'il y ait des panneaux qui se plantent à tire-larigo. Je ne sais pas par quelle autorisation, ils arrivent là, je trouve que c'est un peu dommage. Vous voyez où je veux en venir, merci.

M. RIESTER : Je vais vous dire cela, M. TREGOAT. Il se trouve qu'il y a deux choses, il y a les enseignes, les panneaux de publicité dans une ville, donc, les 4x3, les grands panneaux, ou les 120x167, c'est-à-dire, soit les abris bus, soit les sucettes, et il y a les pré enseignes.

Les pré enseignes, ce sont les petits panneaux qui sont sur les routes, aux entrées de ville, ils sont gérés par la DDE et ils doivent respecter une réglementation très stricte. Cela ne peut être que les hôtels, la restauration, les stations service ou des garages. C'est typiquement pour celles et ceux qui sont sur la route, qui ont besoin de mettre du carburant, de se faire réparer s'ils ont un problème de voiture, et de coucher la nuit à tel endroit, de se ravitailler pour manger.

En ce qui concerne les enseignes à l'intérieur d'une commune, elles sont gérées par un règlement d'affichage des enseignes qui a été revu depuis quelques années maintenant, et qui a permis de limiter un certain nombre de panneaux dans Coulommiers. En ce qui concerne les entrées de ville, il y en a aussi moins qu'avant. Quand vous venez de la Ferté-sous-Jouarre, il n'y a plus les 4x3 à l'entrée de Coulommiers. De même quand on vient de Mouroux. Je reconnais que l'on peut encore aller plus loin, notamment sur la taille des panneaux, les 4x3 qui sont de moins en moins adaptés à une commune comme la nôtre, il faudra dans le cadre de la révision de ce règlement, être encore plus stricte pour ces panneaux là. En revanche le maintien de panneaux de publicité dans Coulommiers me paraît une bonne chose parce que la publicité, cela permet aussi d'animer la ville. Cela permet, surtout quand on a du mobilier urbain de qualité, de lui donner une dynamique. Je suis plutôt favorable à ces panneaux d'affichage, à partir du moment où ils sont limités, où ils sont sur du mobilier urbain qui est de qualité et qui répondent à la réglementation. Je suis plutôt d'avis que dans l'avenir on réduise les 4X3 avec panneaux un peu plus petits. Quant aux pré enseignes, on ne peut pas faire autrement que de les accepter puisque les routes départementales ne nous appartiennent pas.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme SABATÉ).

- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres DOZINEL -GRAELING, notaires à Coulommiers.

Question n° 14

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA PROGRAMMATION 2010 /2011 ET DE SON BUDGET DANS LE CADRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

La future saison culturelle 2010-2011 est arrêtée à la somme de 291 350 euros qui est à peu près similaire et se maintient dans une enveloppe sensiblement identique aux années précédentes. Vous dire que je sollicite la participation de la ville pour une somme de 100 000 € Le Conseil Général donne une participation d'environ 35 000 € participation qui va un peu augmenter.

L'ouverture de la billetterie pour la prochaine saison culture sera le samedi 11 septembre 2010. Au préalable, je vous invite à venir à la présentation de la saison qui cette année aura lieu au Théâtre et non pas à la Sucrerie, comme l'année dernière. On commencera par les Désaxés, il y aura du saxo en clin d'œil au festival de Jazz qui a lieu tous les dimanches au mois de Juillet. On retrouvera des cuivres tout au long de l'année. Il y aura un stage de cuivres pour des jeunes et des moins jeunes. On l'a présenté d'ailleurs aux instituteurs avec Ginette MOTOT, la semaine dernière. Cette année, une nouveauté, j'ai décidé d'inclure dans la saison culturelle, la programmation jeune public parce qu'il faut que les Columériens sachent aussi ce qui est fait pour les jeunes. La jeunesse est évidemment invitée à venir voir nos spectacles, mais aussi tout ce qu'on fait pour les écoles. J'en profite pour vous indiquer que j'ai décidé de baisser le tarif des écoles de passer à 2 € au lieu de 3,5 €, comme cela avait été précédemment acté.

Mme MOTOT : Je tiens à remercier Mme MAASSEN à ce propos parce que quand les directeurs d'établissement ont entendu cela. Ils étaient très contents parce que c'est d'autant moins qui ne partira pas de la caisse des écoles et aussi de la participation des parents et ça leur permettra de faire autre chose.

Mme MAASSEN : Je poursuis en vous disant qu'il y aura du Molière avec une reconstitution de la vie de Molière, il y aura aussi « Le Malade imaginaire ». J'aimerais aussi faire des liens avec des expositions qui auront lieu au Musée. On va se débrouiller pour faire une exposition de Molière au Musée, dans le but d'accrocher aussi les écoles. Il y aura aussi des spectacles autour de l'art du cirque « L'art des Circassiens » à travers la saison. Pareil, en clin d'œil, une exposition sera organisée au Musée très certainement.

On passera bien évidemment par des têtes d'affiches qui bougeront un petit peu, il y aura peut être un désistement on va voir.

Cela passe toujours par la rencontre des ateliers qui mêlent tous nos professeurs du centre culturel et les élèves, puisqu'on met en valeur le fruit du travail de deux années, maintenant ce sont des biennales.

Il y aura aussi de la danse, il y aura bien évidemment aussi du théâtre de boulevard avec « Tout le plaisir est pour nous » avec Laurence BADI et Virginie LEMOINE.

Il y aura des événements incontournables, nationaux j'entends par là, « La Nuit des veilleuses ». Cette année on mettra en lumière nos bâtiments patrimoniaux. Il n'y aura pas d'évènement phare comme l'année dernière à la Commanderie des Templiers.

Il y aura bien évidemment la Nuit de la poésie, la nuit des musées où l'on retrouvera un concert qui mêlera aussi nos professeurs de l'Ecole de Musique. On n'oublie pas non plus l'Harmonie municipale sous la houlette de Didier CASSIANO. Voilà, j'en passe. Il y en aura d'autres. On essaie d'être le plus éclectiques possible.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Il faut reconnaître que la saison culturelle qui est en train de s'achever a été remarquable. Mme MAASSEN, je vous remercie et remercie également toutes les équipes qui travaillent avec vous parce que c'est remarquable et on vous fait confiance pour l'année prochaine. Je pense que ce sera évidemment de qualité tout comme cette année, aussi varié avec des spectacles pour différents publics, dans différents lieux. Bravo.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Je trouve que la présentation est très légère parce que quand on nous remet un calendrier avec des noms pour nous présenter et nous demander d'approuver le programme culturel. Je dis franchement, c'est léger. Le Flamenco, si vous me dites que vous faites venir El Cigala à Coulommiers, parfait. Alors j'ai bien mon « google » qui répond à tout, mais franchement.

M. RIESTER : J'ai cru que vous aviez dit votre « gogole ».

M. THIERRY : On peut s'amuser un petit peu. C'est pour détendre l'atmosphère.

M. RIESTER : Elle n'est pas si tendue que cela.

Mme MAASSEN : Vous dire que Mme CANALE ... j'ai présenté la saison lors de la commission. Il n'y avait aucun de vos représentants présent. On est entré bien plus en détail dans toute la saison.

Si vous voulez plus de détails, il y aura aussi 3 stages gratuits ouverts à toute la population. On essaie d'inviter les jeunes à participer. On travaille beaucoup en partenariat avec le service jeunesse.

J'ai oublié aussi de vous parler d'« Optimum » où il y aura une compagnie Vietnamiennne qui viendra cette année. Je l'ai détaillé extrêmement le 18 mai dernier.

M. RIESTER : Il faudra donner le nom de la Compagnie Vietnamiennne pour voir si M. THIERRY pense que c'est une bonne compagnie ou pas. Et pour le flamenco, répondre précisément.

Mme MAASSEN : Ce n'est pas la compagnie que vous avez citée. Il faut finaliser cela.

M. RIESTER : Il faut être un tout petit peu indulgent. C'est vrai qu'il y a des finalisations de négociations. C'est le principe sur certains secteurs de la saison et après il y a des finalisations de négociations avec les producteurs, les intermédiaires, etc. Voilà, cela montre bien qu'il y a une stratégie et dans la case de cette stratégie on met des compagnies plus ou moins célèbres, plus ou moins connues, plus ou moins performantes en fonction des budgets, des moyens, en fonction des choix stratégiques.

Mme MAASSEN : En tout cas, si vous voulez me permettre, ce n'est pas en alignant des têtes d'affiches que le Conseil Général nous donne des subventions. On est identifié comme lieu artistique et il y a un travail qui est mené derrière. Ce n'est pas seulement aligner Christophe WILLEM ou Stéphane ROUSSEAU. Il y a un travail derrière qui est réalisé.

M. THIERRY : Pour certaines délibérations, on a eu des compléments. C'est-à-dire que l'on a reçu dans notre boîte mails, des illustrations, des annexes de délibérations. C'était intéressant par exemple pour les chemins de randonnée de voir le tracé. Là je suppose qu'à ce stade au moment où l'on nous demande d'approuver la programmation,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

vous pouviez nous envoyer au moins les dépliants qui nous permettraient d'apprécier davantage. Sur un mot, c'est difficile quand même.

M. RIESTER : Ca c'est quand même du travail de commission. Cela a été fait en commission. Les brochures ont été vues et présentées. Il y a une grosse discussion sur la programmation culturelle, c'est son travail. Nous on est là pour voir les grands principes. D'ailleurs, il n'y a pas que les grands principes qui ont été précisés, il y a quand même beaucoup de données rendues par Mme MAASSEN. Après, il y a quelques négociations pour finaliser en fonction de certains besoins et le tout sera bien développé dans la plaquette de la saison culturelle, et sera présenté de façon très précise aussi, lors de la présentation de la saison culturelle qui est toujours un moment assez particulier, assez magique de la vie culturelle Columérienne. Je vous invite, d'ailleurs, à y être parfois, voire tout le temps, à y venir le 9 septembre pour avoir de plus amples renseignements sur la saison culturelle.

Mme CANALE : Mme MAASSEN, vous faites remarquer que j'étais absente lors de la commission. Effectivement j'étais absente. Je l'avais signalé par téléphone à votre collègue, puisque j'étais en conseil de classe. Je ne peux pas être partout à la fois. Cependant, j'ai juste une petite remarque, que je vous ai faite à plusieurs reprises encore une fois. M. RIESTER vous parlez de stratégie culturelle. Moi, j'aimerais bien connaître le projet culturel de Coulommiers. C'est-à-dire, encore une fois, nous avons des spectacles à la clé. Nous avons différents spectacles qui nous sont présentés. Vous nous dites on baisse les tarifs des scolaires, c'est très bien ce sont des actions. Mais dans quel projet cela s'inscrit-il ? J'aimerais bien un jour que vous me présentiez un projet d'action culturelle, avec des objectifs.

Mme MAASSEN : Elle est là tout au long de l'année. Vous le voyez d'ailleurs, vous participez bien souvent à bon nombre de spectacles. Vous voyez l'envergure qu'à pris notamment Optimum. On mêle tous les jeunes des structures des quartiers. On la veut éclectique. On veut sensibiliser le plus grand nombre d'entre nous de 7 à 77 ans ...

M. RIESTER : Même avant et après.

Mme MAASSEN : Oui. ...On veut aussi en fonction des tournées des Compagnies. Ce n'est pas moi qui vais dire : Je veux ci, je veux ça cette année. On fait aussi en fonction de ce qu'il y a en face. Je ne vais pas vous pondre un projet alors que personne ne sera là. Il y a différents éléments qui font la création de la saison. Après, comme je vous l'ai expliqué il y a des liens qui sont tissés. Je souhaite aussi faire des parallèles et faire vivre le musée à travers les expositions qui ont lieu et qui drainent un certain nombre de personnes. Depuis qu'on est élu, il y a quand même eu 3 500 visiteurs au musée.

M. RIESTER : Ce qu'on peut faire Mme MAASSEN, c'est lors d'une prochaine commission des affaires culturelles à laquelle Mme CANALE pourra assister en fonction de ses obligations professionnelles ou autres, que vous puissiez faire un point sur la politique culturelle de la ville. Je pense que c'est quelque chose qui peut être envisagé dans le cadre d'une commission des affaires culturelles.

Mme MAASSEN : Tout à fait.

M. RIESTER : Cela vous va Mme CANALE ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Une précision, je ne dis pas qu'il ne se passe rien, entendons-nous bien. Simplement, j'aimerais voir quels sont les objectifs que vous souhaitez atteindre.

M. RIESTER : C'est ce que viens de vous proposer. Mme MAASSEN l'a accepté. Donc ce sera le cas lors d'une prochaine réunion de commission.

M. THIERRY : Un petit détail, M. le Maire. Sur le projet de délibération on nous dit « approuve la participation de la ville à 100 000 €, soit quatre vingt mille euros ». C'est une erreur de frappe ?

M. RIESTER : C'est étonnant. C'est 100 000 € ou 80 000 € ?

Mme MAASSEN : C'est 100 000 €

M. RIESTER : Vous avez l'œil M. THIERRY.

M. THIERRY : Mais bien sûr, je lis le dossier de conseil, M. le Maire.

M. RIESTER : C'est tout à votre honneur. Donc la phrase est : « approuve la participation de la ville à la somme de 100 000 € ».

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme SABATÉ, Mme RABEY).

Approuve le programme de la saison culturelle 2010/2011.

Adopte le budget de la saison culturel arrêté à la somme de 291 350 euros deux cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante euros correspondant à la saison culturelle allant de septembre 2010 à août 2011.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et les producteurs correspondants au titre de la programmation 2010-2011, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

Autorise le Maire, à titre exceptionnel, à signer les contrats hors programmation en cas d'annulation de spectacle ou de programmation exceptionnelle, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

Question n° 15

MODIFICATION DES TARIFS DE DROIT D'ENTREE DES SPECTACLES A COMPTER DE LA SAISON CULTURELLE 2010/2011

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

La saison culturelle connaît depuis de nombreuses années maintenant un franc succès. A l'écoute des attentes du public, le service culturel accueille dans la saison des personnalités dites « tête d'affiche ». L'accueil de ces personnalités représente un coût.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aussi, il est proposé de revoir à la hausse les tarifs de droit d'entrée à ces spectacles (tarif E).

Par ailleurs, il a été décidé de diminuer le tarif pratiqué au public scolaire. A noter que les autres tarifs sont maintenus.

Après avis de la commission des affaires culturelles et du conseil d'exploitation, les tarifs applicables à compter de la saison 2010/2011 s'établiront conformément au tableau joint à la présente.

M. THIERRY : Je voudrais souligner qu'on se réjouit de la diminution des tarifs pour les scolaires à 2 € c'est une très bonne chose. Mais nous pensons que ce n'est pas parce que c'est un spectacle avec tête d'affiche qu'il faut l'augmenter, à savoir que pour certains Columériens, aller au spectacle, c'est un coût. Quand il y a une famille avec deux enfants, c'est une somme importante et nous nous abstiendrons sur cette augmentation.

Mme MAASSEN : Je voulais juste ajouter deux, trois points. Dans l'ensemble les Columériens ou non, sont étonnés de ces tarifs si bas. Il faut savoir aussi que si toutefois, nous accueillons par exemple, Christophe WILLEM, on fera un tarif préférentiel pour les jeunes. Bien évidemment, toutes ces têtes d'affiches représentent un coût et les prix augmentent d'année en année, donc là j'estime que depuis l'année 2005, on pouvait un petit peu augmenter. Permettez-moi aussi de vous dire que nos jeunes, savent aussi cliquer sur internet et pour se rendre sur Paris ou autres, ce n'est pas 35 € pour voir les concerts que l'on peut proposer à Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme SABATÉ, Mme RABEY).

modifie les tarifs E et spectacles scolaires conformément au tableau joint en annexe
maintient les autres tarifs A, B, C, D et I

Question n° 16

APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE ET INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Le Conseil Général a adressé un courrier dans le sens où il procède à la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le précédent sera abrogé par cette nouvelle délibération, avait été entériné en 2006 et il contournait vraiment Coulommiers. Là le nouveau plan qui est déterminé, comme vous l'avez eu en pièce jointe, il passe vraiment au cœur de la ville.

M. THIERRY : j'ai recherché 2006 et en 2006 nous avons voté pour. Mais je dois dire qu'en comparant les choses, je trouve que le Conseil Général a bien travaillé et que le maillage est beaucoup plus précis, avec des continuités de chemins. Je trouve qu'il y a un travail qui a été très bien fait par le Conseil Général.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : En partenariat, comme l'a dit précédemment M. AUBRY, avec les communes, comme vous avez oublié de le préciser.

M. THIERRY : Bien sûr M. le Maire je n'ai pas oublié. C'était pour vous dire ce soir que le Conseil Général fait de belles choses.

M. RIESTER : ... les communes aussi.

Mme CANALE : Cette question m'amène à rebondir sur une remarque que l'on vous avait faite à plusieurs reprises, lors de conseils municipaux antérieurs, à savoir que la Commune de Coulommiers dispose d'un certain nombre de sentes, et je regrette que dans le cadre de ballades ou de circulation piétonne, ces sentes ne soient pas très entretenues par la commune.

M. RIESTER : Je vous ai répondu, puisque vous m'aviez alerté là-dessus, que c'était faux, qu'il y a effectivement beaucoup de sentes à Coulommiers, mais qu'elles sont aménagées progressivement, régulièrement entretenues. Je pense par exemple à celle du quartier du Theil. D'ailleurs, on a reçu les félicitations des habitants du Theil et notamment de l'Association du Theil. Nous en avons vraiment l'envie et la volonté et nous mettons en application l'entretien des sentes à Coulommiers. Certaines évidemment gardent leur caractère je dirais presque rural, d'autres un caractère plus urbain. On a d'ailleurs refait une sente dans le cadre du projet du Parking de l'Aître, qui va du haut de l'escalier et qui arrive au début de l'Avenue de Rebais, qui rejoint par derrière la cour de l'ancien collège Hippolyte Rémy, c'est-à-dire la Barre Lafayette, et rejoint le parking de l'Aître. Tout a été refait pour faciliter le déplacement notamment des familles qui iraient éventuellement se stationner Parking de l'Aître, pour aller chercher leurs enfants aux écoles Louis Robert et Pauline Kergomard, ou iraient au Marché, à l'église, au Parc des Sports.

On a refait l'assainissement à la sente aux Loups où il y avait du ravinement. On a refait un assainissement et on l'a remise en état correct.

On a fait la sente Delsol, qui n'est pas une sente vraiment, on a fait un passage piéton Allée des Roses. Bref, nous sommes à l'œuvre.

Mme CANALE : je vous invite à vous déplacer dans le quartier de Montanglaust, puisqu'une sente passe derrière chez moi.

M. RIESTER : Vous habitez où ?

Mme CANALE : Rue Pidoux de Montanglaust. Donc une sente passe juste derrière chez moi et on aboutissait à Coulommiers centre en longeant cette sente et malheureusement, je trouve que c'est regrettable parce qu'on pouvait atteindre la rue Maillot et en fait cette sente est complètement laissée à l'abandon et voir certains propriétaires se l'approprier.

M. RIESTER : M. FRÉMONT va mettre ses bottes demain et aller faire le ménage là bas. Merci de cette remarque.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- abroge la délibération du 28 septembre 2006
- émet un avis favorable au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux .

Question n° 17

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION ASSURANCE MAIF POUR LES DEGATS CAUSES SUR UN VEHICULE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Il s'agit de rembourser une automobiliste dont le véhicule a été endommagé par la chute d'une barrière appartenant à la commune.

Comme vous le savez le contrat qui garantit la commune et qui nous protège sur la responsabilité civile et les dommages aux biens est assorti d'une franchise à hauteur de 800 € Le montant du sinistre étant inférieur au montant de cette franchise, il appartient à la commune de rembourser elle-même le montant des réparations à hauteur de 636,88 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de procéder aux remboursements des dégradations occasionnées,
- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Question n° 18

APPROBATION DES RAPPORTS CONCERNANT LE FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991, instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France, prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié de ces dotations doit présenter au Conseil Municipal, pour chacune d'entre elles, un rapport retraçant les actions entreprises visant au développement social et à l'amélioration des conditions de vie, avant la fin du premier semestre de l'année qui suit la perception des dotations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur les rapports susvisés.

1/ La Dotation de Solidarité Urbaine :

En 2009 la ville de Coulommiers a perçu 514 107 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette dotation a augmenté de 2 % par rapport à celle allouée en 2008.

Le tableau joint au présent rapport détaille les actions menées en direction de l'accueil des jeunes et des équipements de loisirs.

La DSU 2009 a permis de financer totalement la mise en conformité de la cuisine de Longchaumois et en partie, la construction du préau de l'école Louis Robert et la rénovation du gymnase des Templiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ Le Fonds de solidarité de la Région Ile de France :

En 2009, la ville de Coulommiers a perçu, au titre du Fonds de Solidarité urbaine de la région d'Ile de France (F.S.R.I.F.), une dotation de 643 969 euros. Cette dotation a diminué de 4,1 % par rapport à celle allouée en 2008.

Le tableau joint au présent rapport détaille les actions entreprises, financées en moyenne à 67 % par le F.S.R.I.F.

Le F.S.R.I.F. a été utilisé dans des actions menées en étroite concertation avec le monde associatif et la priorité a été donnée aux subventions versées aux associations à caractère social, culturel, sportif et tournées vers la jeunesse.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- APPROUVE les rapports sur l'utilisation des dotations perçues en 2009, au titre de la DSU et du FSRIF, annexés à la délibération.

Question n° 19

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le compte de gestion établi par le comptable public retrace l'ensemble des opérations comptables de dépenses et de recettes effectuées au cours d'une année. Ce document permet non seulement de déterminer le résultat de l'exercice précédent mais également de présenter la situation du patrimoine de la commune.

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de deniers des receveurs. Le compte de gestion présenté par le trésorier principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par la commune au titre de l'année 2009 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectués par le trésorier principal en 2009.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2009, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Question n° 20

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2009.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2009

L'exercice 2009 s'achève avec un déficit de 718 685,03 euros, réparti de la manière suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Un **excédent de fonctionnement de 2 093 681,91 euros**. Cet excédent a été affecté pour 2 085 744,78 euros (résultat prévisionnel) à la section d'investissement du budget primitif 2010. Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le sort du solde, soit 7 937,13 euros.

- Un **déficit d'investissement de 2 094 550,95 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit + 377 731,93 euros et du résultat reporté des années antérieures soit – 2 472 282,88 euros.

- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2009 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour – 717 815,99 euros (1 702 761,40 € en dépenses et 984 945,41 € en recettes).

Hors restes à réaliser, l'année 2009 s'achève donc à l'équilibre puisque l'excédent de fonctionnement, qui constitue l'autofinancement de la Commune, couvre quasiment le déficit d'investissement cumulé. Seul le solde des restes à réaliser reste à financer en 2010.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées.

Ont été reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 21 775,86 euros : modification du PLU et numérisation de cartes postales.

Les immobilisations corporelles (21) pour 231 336,54 euros :

- Travaux pour l'aménagement d'un DAB à Vaux
- Travaux d'aménagement du point d'accès aux droits
- Sanitaire public rue Houzeau
- Minibus pour le service jeunesse et le centre de Longchaumois
- Menuiseries extérieures pour les écoles Louis Robert et Jehan de Brie
- Matériel de signalisation (feu tricolore)
- Mobilier, ordinateur et téléviseur pour les écoles
- Mobilier pour l'office du tourisme
- Coffre-fort pour le service jeunesse
- Cendriers muraux.

Les immobilisations en cours (23) pour 1 419 340,68 euros :

- Travaux et contrôle SPS pour l'aménagement des parkings de l'Aître
- Travaux de VRD Cour de l'Ange
- Maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS pour la rénovation de l'Hôtel de Ville
- Maîtrise d'œuvre pour le projet de regroupement des services techniques
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des associations sportives
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des liaisons entre le centre ville et le quartier des Templiers
- Solde des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons
- Diagnostic des installations thermiques de la Sucrierie
- Diagnostic amiante et étude géotechnique au gymnase Pierre Voituret
- Solde des travaux de mise en conformité de la cuisine de Longchaumois et matériel de cuisine
- divers soldes de missions de maîtrise d'œuvre en attente de la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les opérations pour compte de tiers (45) pour 30 308,58 euros : Solde des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

Les opérations pour compte de tiers (45) c'est-à-dire le solde du remboursement des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons par la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues :

Les subventions de l'Etat :

- Travaux d'accessibilité du Tribunal
- Restauration intérieure du théâtre municipal
- Réaménagement du cours Gambetta
- Carrefour de la Gare

Une subvention de la Région :

- Rénovation du gymnase des Templiers

Les subventions du Département :

- Fonds ECOLE 2009
- DGE 2009 pour la construction du préau de l'école Louis Robert, le remplacement des châssis vitrés des écoles Jehan de Brie et Louis Robert.
- Restauration du lavoir HBM
- Rénovation du gymnase des Templiers
- Contrat triennal de voirie.
-

Section de FONCTIONNEMENT

Comparaison : prévisions/réalisations 2009 (opérations réelles)

DEPENSES	Prévisions	Réalisations	Taux
Charges à caractère général	4 439 225	4 102 575	92,4%
Frais de personnel	8 882 499	8 882 494	100,0%
Charges de gestion courante	2 006 761	1 957 684	97,6%
Charges exceptionnelles	52 100	48 879	93,8%
Charges financières (intérêts)	228 000	168 851	74,1%
Total	15 608 585	15 160 483	97,1%

RECETTES	Prévisions	Réalisations	Taux
Produits des services	1 170 625	1 026 480	87,7%
Impôts et taxes	9 498 950	9 469 491	99,7%
Dotations et subventions	6 604 570	6 696 243	101,4%
Autres produits	221 325	180 326	81,5%
Atténuations de charges	135 000	122 545	90,8%
Produits exceptionnels	232 560	187 157	80,5%

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produits financiers	4 600	721	15,7%
Total	17 867 630	17 682 963	99,0%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Nature des dépenses	2007	2008	2009	%
011	Charges à caractère général	4 028 937	3 854 826	4 102 575	6,4%
012	Frais de personnel	8 269 196	8 489 710	8 882 494	4,6%
65	Charges de gestion courante	1 773 830	1 877 012	1 957 684	4,3%
	Total dépenses de gestion	14 071 963	14 221 548	14 942 753	5,1%
66	Charges financières (intérêts)	327 620	377 635	168 851	-55,3%
67	Charges exceptionnelles	18 321	31 704	48 879	54,2%
	Total	14 417 903	14 630 887	15 160 483	3,6%

Le montant des **dépenses réelles** de fonctionnement s'est élevé à 15,16 millions d'euros en 2009, soit une dépense équivalente à 1 067 euros par habitant. Elles sont en hausse de 3,6% par rapport à 2008.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- Les charges à caractère général (011) correspondent aux achats, aux services, et aux impôts payés par la commune. Elles s'élèvent à plus de 4,1 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2008, et représentent 27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation concerne tous les postes compris dans les charges à caractère général et est le reflet de l'évolution des missions remplies par la commune. Sont toutefois particulièrement impactés les postes suivants :

- Electricité et combustibles : + 72 000 € par rapport à 2008. Cette hausse est liée d'une part aux augmentations annuelles des prix de l'énergie et en particulier du gaz, et d'autre part aux problèmes d'exploitation de la géothermie qui ont imposé d'utiliser des énergies de remplacement plus onéreuses et de compenser les pertes d'exploitation de DALKIA pour environ 35 000 €
- Contrats de maintenance et prestations diverses : + 25 000 € par rapport à 2008, en raison de l'évolution de la réglementation qui impose des contrôles de plus en plus nombreux dans tous les domaines, et des investissements réalisés par la commune qui génèrent de nouveaux frais de fonctionnement.
- Assurances : + 19 000 € par rapport à 2008 en raison de la souscription d'une assurance dommages ouvrage pour la réhabilitation du gymnase des Templiers.

- Les charges de personnel et frais assimilés (012) correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Les montants déterminés tiennent compte des augmentations générales des traitements, des promotions individuelles et des reclassements des agents.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elles s'élèvent à 8,88 millions d'euros en 2009 contre 8,48 millions d'euros en 2008 soit une augmentation de 4,6 %, et représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le ratio charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement connaît une stabilité par rapport à l'année précédente.

- **Les autres charges de gestion courante (65)** sont constituées par les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes et les subventions accordées au secteur associatif. Elles s'établissent à 1,95 million d'euros en 2009 contre 1,87 million en 2008, soit 13 % des dépenses réelles. La hausse de 4,3 % s'explique par l'augmentation annuelle de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et aux structures intercommunales ainsi que par l'augmentation générale des subventions versées au secteur associatif.

- **Les frais financiers (66)** (intérêts de la dette et frais divers). En 2009 les intérêts se sont élevés à 168 851 euros, soit une diminution de 55,3 % par rapport à 2008, qui s'explique par le niveau extrêmement bas des taux d'intérêts en 2009, dont la commune a pleinement profité puisque sa dette est majoritairement en taux variable. Les frais financiers n'ont représenté que 1,1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2009.

- **Les charges exceptionnelles (67)** s'élèvent à un peu plus de 48 000 € et comprennent des remboursements de restauration scolaire, études surveillées, etc..., l'indemnisation des sinistres non pris en charge par l'assurance de la commune et les intérêts moratoires sur marchés.

Evolution des dépenses d'ordre de fonctionnement

NATURE DES DEPENSES		2007	2008	2009	%
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	779 724	42 913	0	-100,0%
676	Différences positives sur cessions	9 372	77 826	300	-99,6%
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	355 901	432 427	527 889	22,1%
6817	Provisions pour dépréciation des actifs	0	30 690	30 000	-2,2%
6862	Dotation aux amortissements des charges financières à répartir	61 186	61 186	0	-100,0%
	TOTAL	1 206 183	645 042	558 189	-13,5%

Les dépenses d'ordre en fonctionnement sont en baisse de 13,5 % par rapport à 2008 car il n'y a pas eu de cessions de terrains en 2009.

Seule la dotation aux amortissements des immobilisations augmente de 22,1 %. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation des dépenses d'équipement de la commune en 2009 (Voir évolution des dépenses réelles d'investissement). La dotation aux amortissements des immobilisations constitue en effet un autofinancement obligatoire destiné à assurer le renouvellement futur des immobilisations et est calculée au prorata de l'actif.

La dotation aux amortissements des charges financières à répartir constituait depuis 10 ans une écriture comptable destinée à étaler les pénalités de renégociation de la dette réalisée en 1999. Elle n'a plus lieu d'être puisque l'intégralité de ces pénalités a été amortie.

Au total les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 15 718 672,76 euros, dont 261 509,27 euros de dépenses rattachées, et sont en hausse de 2,9 % par rapport à 2008.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	NATURE DES RECETTES	2007	2008	2009	%
70	Produits des services	909 725	1 063 908	1 026 480	-3,5%
73	Impôts et taxes	8 429 337	9 028 053	9 469 491	4,9%
74	Dotations et subventions	6 461 040	5 985 223	6 696 243	11,9%
75	Autres produits	218 638	213 689	180 326	-15,6%
013	Atténuations de charges	133 877	131 639	122 545	-6,9%
	Total recettes de gestion	16 152 618	16 422 514	17 495 085	6,5%
77	Produits exceptionnels	593 277	482 383	187 157	-61,2%
76	Produits financiers	11 524	4 143	721	-82,6%
	Total	16 757 419	16 909 039	17 682 963	4,6%
	Total hors produits exceptionnels	16 164 142	16 426 657	17 495 806	6,5%

Le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à 17,68 millions d'euros et sont en

hausse de 4,6 % par rapport à 2008. Elles représentent 1 245 euros par habitant.

Hors produits exceptionnels, les recettes réelles courantes de fonctionnement ont progressé de 6,5%.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)** enregistrent une baisse de 3,5 %. A ce chapitre figurent les recettes perçues par les usagers en contrepartie de l'utilisation des services publics communaux : restauration scolaire, bibliothèque, ... ainsi que les redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes d'exploitation représentent 5,8 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio reste à peu près stable par rapport à 2008 (6%). Tous les autres produits des services sont en légère hausse ou restent stable. Les redevances d'occupation du domaine public ont même augmenté de 19 % grâce à l'actualisation des tarifs votés en décembre 2008.

- **Les recettes fiscales (73) sont en augmentation de 4,9 %** et représentent 53,5 % des recettes réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée est principalement liée aux contributions directes dont le produit s'établit à 8 843 061 euros contre 8 362 310 euros en 2008 soit une hausse de 5,7 % due à l'augmentation de l'assiette fiscale puisque les taux sont restés stables. Les contributions directes constituées par les quatre taxes locales représentent 93,3 % des recettes fiscales. Les taxes sur l'électricité sont également en hausse de 10,7 % tandis que les droits de mutation foncière diminuent de 28,6 %.

- **Les dotations et participations (74)** enregistrent une hausse de 11,9 % par rapport à 2008. Elles représentent la deuxième source de recettes réelles de fonctionnement pour 37,8 %. Cette augmentation importante s'explique par le fait que seule la moitié de la dotation au titre du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France avait été perçue en 2008. Le solde a été versé courant janvier 2009, ce qui a porté cette source de recettes à plus de 979 000 € au lieu des 650 000 € attendus. En soustrayant cette part de dotation (335 765 €), l'augmentation des dotations et participations s'établit à 6,2 % par rapport à 2008 et est inférieure en valeur au niveau de 2007 (- 1,5 %). Cette baisse est due à une diminution généralisée des dotations de l'Etat et des compensations versées au titre des exonérations de taxe.

- **Les autres produits de gestion courante (75)**, constitués par le revenu des immeubles (locations de logements et de salles) et l'intéressement sur les économies de chauffage, s'élèvent à un peu plus de 180 000 euros et sont en baisse de 15,6% par rapport à 2008. Cette baisse s'explique par le fait que les loyers du 4^{ème} trimestre 2009 n'ont pu être titrés qu'en début

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2010. En réintégrant ces loyers (environ 46 000 €), il apparaît que les recettes liées aux produits de gestion courante restent stables.

- **Les atténuations de charge (013)** correspondent aux remboursements de rémunération du personnel en maladie par la sécurité sociale et accident de travail par l'assurance statutaire.

- **Les produits exceptionnels (77)** comprennent les pénalités de retard sur marchés, les remboursements de sinistre par notre compagnie d'assurance et les cessions. Les produits exceptionnels sont en très forte diminution car il n'y a pas eu de cession de terrains en 2009. Par ailleurs l'année 2008 avait enregistré les deux tiers de l'indemnisation du sinistre du gymnase des Templiers (soit 259 000 €), le solde a été versé en 2009 pour 145 000 €

- **Les produits financiers (76)** sont quasiment inexistantes car il n'y a eu aucun gain de change sur l'emprunt suisse en 2009. La recette de 721 € provient seulement des coupons du legs Troquet.

Evolution des recettes d'ordre de fonctionnement

	NATURE DES RECETTES	2007	2008	2009	%
722	Travaux en régie	22 237	60 312	105 743	75,3%
776	Différences négatives sur cessions	321 791	741	0	-100,0%
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat			568	
7 817	reprise sur provisions pour dépréciation des actifs		5 500	23 080	319,6%
	TOTAL	344 028	66 553	129 391	94,4%

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont en hausse de 94,4 % par rapport à 2008 en raison :

- De l'augmentation des TIR (travaux en régie) qui constituent un mécanisme comptable permettant de rattacher à la section d'investissement des travaux réalisés en régie par les équipes de la Ville.
- De la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. La commune provisionne en effet chaque année à hauteur des titres émis mais non payés par les redevables, afin de couvrir les éventuelles admissions en non valeur. Lorsque les sommes sont effectivement récupérées par le Trésor public, une reprise des provisions est opérée.

Au total les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 17 812 354 euros et sont en hausse de 4,9 % par rapport à 2008.

Les recettes de fonctionnement ont ainsi progressé plus vite que les dépenses, ce qui a permis d'augmenter l'épargne brute de la commune qui est passée de 2 278 152 € en 2008 à 2 522 480 € en 2009, soit une progression de 10,7 %.

Le taux d'épargne brute a également progressé et est passé de 13,4 % en 2008 à **14,2 %** en 2009, ce qui signifie que la commune consacre une part plus importante de ses recettes réelles de fonctionnement à son autofinancement.

Le taux d'épargne de gestion a lui aussi progressé et est passé de 9,2% en 2008 à **10,1%** en 2009, ce qui signifie que l'effort d'autofinancement a soutenu directement les investissements de l'année et pas seulement le remboursement en capital de la dette.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne de gestion = Epargne brute – Remboursement en capital de la dette

Taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Taux d'épargne de gestion = Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Section d'INVESTISSEMENT

Comparaison : prévisions / réalisations 2009 (opérations réelles)

DEPENSES	Prévisions	Réalisations	%
Remboursement d'emprunt	745 000	730 948	98,1%
Immobilisations incorporelles	139 275	110 650	79,4%
Immobilisations corporelles	1 373 430	1 124 486	81,9%
Immobilisations en cours	3 565 973	1 929 267	54,1%
subvention d'équipement versée	48 500	48 276	99,5%
Autorisation de programme	1 112 123	1 079 973	97,1%
Opérations pour compte de tiers	635 000	603 794	95,1%
Total	7 619 301	5 627 394	73,9%

⇒ en intégrant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore payées) pour 1 702 761,40 euros, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 96 %.

RECETTES	Prévisions	Réalisations	%
Dotations et fonds propres	1 688 555	1 699 338	100,6%
Affectation n-1	1 699 663	1 699 663	100,0%
Subventions	1 515 145	367 108	24,2%
Emprunts	1 539 846	1 440 000	93,5%
Produit de cession	754 330	0	0,0%
Opérations pour compte de tiers	635 000	370 220	58,3%
	7 832 539	5 576 329	71,2%

⇒ en intégrant les restes à réaliser pour 984 945,41 euros, le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint 83 %.

Evolution des dépenses réelles d'investissement

NATURE DES DEPENSES	2007	2008	2009	%
---------------------	------	------	------	---

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16	Remboursement d'emprunt	666 962	711 490	730 948	2,7%
20	Immobilisations incorporelles	52 440	65 074	110 650	70,0%
21	Immobilisations corporelles	673 801	745 772	1 124 486	50,8%
23	Immobilisations en cours	4 147 818	2 679 552	1 929 267	-28,0%
	Opérations individualisées d'équipement (APCP)	0	9 757	1 079 973	10 968,6%
204	subvention d'équipement versée	80 000	187 016	48 276	-74,2%
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	603 794	
	Total	5 621 022	4 388 904	5 627 394	28,2%

Le montant **des dépenses réelles** s'est élevé à 5,6 millions d'euros soit une dépense équivalente à 396 €par habitant. Elles sont en progression de 28,2 % par rapport à 2008.

Les dépenses d'équipement brut ont représenté en 2009, 76% des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les postes ci-après.

-Les immobilisations incorporelles (20) s'élèvent à 110 650 euros et sont en progression de 70%. Elles comprennent l'acquisition de logiciels, la modification du PLU, l'étude pour la réalisation d'une maison de santé et l'étude pour l'aménagement des liaisons entre le centre ville et le quartier des Templiers.

-Les immobilisations corporelles (21) comprennent les acquisitions de matériels, d'équipement et de mobilier. Elles s'élèvent à 1 124 486 euros et sont en progression de 50,8 %.

-Les immobilisations en cours (23) correspondent aux travaux d'investissement réalisés dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Ils représentent un montant de 1 929 267 euros (hors opérations individualisées d'investissement, votées dans le cadre des autorisations de programme).

Ont ainsi été réalisés ou terminés au cours de l'année 2009 :

- Des travaux de voirie sur la rue des Ormes, la rue de Varennes, la Sente aux Loups, la rue Gallieni, la rue Winston Churchill, la rue de la Butte, la rue de la Brisebèche, la place Moreau, la rue Canivet, la rue du Grand Morin, le Boulevard de la Marne, la rue du Docteur Mie, la rue Delsol, l'avenue Gastellier, la rue Malakoff, la rue de Maussion et l'allée des tennis.
- La création de la voie des Longs Sillons.
- La mise en conformité de l'Eglise Saint Denis.
- Les travaux de mise en conformité de la cuisine de Longchaumois et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- La construction d'un préau à l'école Louis Robert.
- Le ravalement du presbytère.
- La reprise du mur de soutènement de l'avenue de Rebais.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **les opérations individualisées d'équipement** correspondent aux crédits votés dans le cadre des autorisations de programme pour la rénovation du gymnase des Templiers et de l'Hôtel de Ville. La rénovation du gymnase des Templiers a été achevée en 2009.

Le montant total des travaux, y compris opérations individualisées s'est élevé à 3 009 240 euros et est en progression de 11,9 % par rapport à 2008.

- **Les subventions d'équipement versées** correspondent aux subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent, outre les dépenses d'équipement brut :

- **Le remboursement en capital de la dette** pour un montant de 730 948 euros.

- **Les opérations pour compte de tiers** qui correspondent à la prise en charge par la commune des travaux d'aménagement de la Voie des Longs Sillons pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers. Il s'agit d'une opération sous mandat, réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes, qui a permis aux services techniques de la commune de gérer la réalisation de l'intégralité de cette opération. Sur le plan comptable, Coulommiers a réglé l'intégralité des factures et s'est fait rembourser au fur et à mesure par la Communauté de communes.

Evolution des dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des recettes d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des recettes d'ordre de fonctionnement).

Doivent y être ajoutées les opérations patrimoniales (transfert à l'intérieur d'une section) pour un montant de 200 €: entrée dans l'actif de la parcelle BR86, située rue Jean Moulin et donnée à titre gracieux par l'OPH.

Soit un montant total de dépenses d'ordre d'investissement égal à **129 591 euros**.

Au total les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 5 756 985 euros et ont augmenté de 28.2 % par rapport à 2008.

Ces dépenses sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté soit 2 472 282,88 euros et les Restes à Réaliser pour 1 702 761,40 euros.

Evolution des recettes réelles d'investissement

	RECETTES	2 007	2 008	2 009	%
10	Dotations et fonds propres	398 646	97 193	1 699 338	1648,4%
1068	Affectation n-1	1 635 402	1 477 360	1 699 663	15,0%
13	Subventions d'investissements	1 019 955	902 608	367 108	-59,3%
16	Emprunts	1 378 983	0	1 440 000	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

45	Opérations pour compte de tiers			370 220	
	TOTAL	4 432 986	2 477 162	5 576 329	125,1%

Le montant des **recettes réelles d'investissement** s'établit à 5 576 329 euros en 2009 et est en hausse de 125 % par rapport à 2008.

Ces recettes se décomposent comme suit :

- **les dotations, fonds divers de réserve (10)**. Ces recettes comprennent le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe locale d'équipement. Elles s'élèvent à 1 699 338 euros et ont été exceptionnellement hautes car la commune a perçu en 2009 le FCTVA 2008, correspondant aux investissements de l'année 2006, qui a été versé avec retard par l'Etat, le FCTVA 2009, correspondant aux investissements de l'année 2007 et le FCTVA correspondant aux investissements de l'année 2008 dans le cadre du plan de relance.

Est également imputé sur ce chapitre, l'excédent de fonctionnement 2008 affecté à la section d'investissement 2009 (chapitre 1068) pour 1 699 663 euros.

- **les subventions d'investissement reçues (13)** de l'Etat, la région, le département et divers organismes. Elles s'établissent à 323 223 euros et sont complétées par le produit des amendes de police également imputé sur ce chapitre pour un montant de 43 884 euros.

Le faible taux de réalisation sur ce chapitre s'explique par le fait que les règles comptables imposent d'inscrire l'intégralité des subventions dès qu'elles sont notifiées alors que leur versement n'intervient que plus tard (acomptes pendant la durée des travaux et solde après la réception définitive). Les montants de subventions restant en attente font partie des restes à réaliser 2010.

- **Les emprunts réalisés (16)** se sont élevés à 1 440 000 euros en 2009 et ont compris l'emprunt de 940 000 € mobilisé en fin d'année 2008 et inscrit en restes à réaliser sur l'année 2009, ainsi que l'emprunt destiné à financer les investissements 2009 pour 500 000 €

- **Le produit des cessions** est nul puisque le chapitre 024 est un chapitre de prévisions budgétaires, sans réalisation. Les ventes effectives sont en effet imputées en fonctionnement sur le compte 775 et retracées en investissement par le biais d'opérations d'ordre. En tout état de cause, il n'y a aucune vente de terrains réalisée en 2009. Seul un vieux véhicule a été cédé à un garage pour 300 €

- **Les opérations pour compte de tiers** correspondent au remboursement, par la Communauté de communes de la Brie des Templiers, des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons réalisés pour son compte (Voir dépenses d'investissement supra). La différence entre le montant des dépenses et des recettes s'explique par un léger décalage dans le temps entre le paiement des factures et le remboursement effectif. La différence a été inscrite en restes à réaliser et a été perçue en début d'année 2010.

Evolution des recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des dépenses d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des dépenses d'ordre de fonctionnement).

Y sont ajoutées les opérations patrimoniales pour un montant de 200 €: entrée dans l'actif de la parcelle BR86, située rue Jean Moulin et donnée à titre gracieux par l'OPH.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Soit un montant total de recettes d'ordre d'investissement égal à **558 389 euros**.

Au total les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 6 134 718,35 euros et ont quasiment doublé par rapport à l'année 2008.

Ces recettes sont complétées par les restes à réaliser pour un montant de 984 945,41 euros.

LA DETTE

	2007	2008	2009
Encours au 31/12	10 164 869	9 876 154	10 788 226
Annuité	995 467	1 063 445	918 253
Capital	666 961	711 490	730 948
Intérêts	312 913	347 953	169 066
Intérêts courus non échus	- 886	25 679	- 18 454
Pertes de change et frais	15 593	4 002	18 239
Emprunt mobilisé	1 378 982	0	1 440 00 0 *

* L'emprunt mobilisé en 2009 comprend :

Un prêt de 940 000 € destiné à financer les restes à réaliser de l'année 2008 et inscrit lui-même en restes à réaliser 2008.

Un prêt de 500 000 € destiné à financer les investissements 2009.

L'état de la dette arrêté au 31/12/2009 fait ressortir un endettement de 10 788 226 euros sur le budget général.

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2009, sur le budget général, était de 4,3 ans, ce qui constitue un excellent ratio laissant de bonnes marges de manœuvre pour les emprunts futurs destinés à financer les projets.

Ce ratio reste stable depuis trois ans, ce qui signifie que la commune équilibre parfaitement son recours à l'endettement en fonction de ses capacités d'épargne.

* Capacité de désendettement = encours de la dette / Epargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement la dette si toute l'épargne brute y était consacrée.

LE SERVICE DE L'EAU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2009

L'exercice 2009 s'achève avec un déficit de 56 581,32 euros qui se répartit de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 63 753,12 euros**, qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 62 323,42 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 1 429,70 euros et qui a été affecté à la section d'investissement du budget 2010.
- un **déficit d'investissement de 24 800,65 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit - 42 110,13 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 17 309,48 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2009 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour - 95 533,79 euros (226 987,73 € en dépenses et 131 453,94 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 84 843,74 euros et sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 11 933,55 euros (assurance, taxes foncières, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et bornage de parcelle).
 - Les intérêts de la dette pour 2 447,19 euros.
 - L'amortissement des installations pour 70 463 euros, qui constitue une opération d'ordre.
- Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 147 167,16 euros et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 109 492,66 €
- Les redevances pour l'occupation de réservoir d'eau, rue des Meurissons, par les relais téléphoniques pour 37 025,50 €
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 649 €

Elles sont complétées par l'excédent de fonctionnement des années antérieures reporté, pour 1 429,70 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 226 428,25 et se décomposent de la façon suivante :

- L'établissement du cahier des clauses techniques particulières pour l'étude de protection des ouvrages de captage pour 4 554,74 euros.
- La pose d'une clôture au réservoir des Caillets pour 4 488,54 euros.
- Les travaux réalisés pour un montant de 175 550,81 euros qui comprennent les travaux d'étanchéité du local haute tension rue des Caillets, des travaux d'adduction en eau potable rue du Général de Gaulle, impasse de l'Autruche, avenue Gastellier et sur la voie des Longs Sillons, le renouvellement de branchements plomb rue du Docteur Mie et rue Delsol, le renforcement de réseau AEP avenue Gastellier, la fourniture et pose de poteaux incendie, les vacations nécessaires à la définition des périmètres de protection des ouvrages de captage.
- Le remboursement de la dette pour 20 537,13 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 649 euros, et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 54 351,97 euros.

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 184 318,12 et sont constituées par :

- Un acompte de 18 200 euros sur une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la protection des ouvrages de captage.
- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 20 648,03 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 54 359,06 euros.
- Les opérations d'ordre pour 70 463 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2009 fait ressortir un endettement de 35 988,93 euros sur le budget du service de l'eau :

- Annuité 2009 : 23 246,80 €
- Dont intérêts : 2 709,67 €
- Dont capital : 20 537,13 €
- Intérêts courus non échus : - 262,48 €

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2009

L'exercice 2009 s'achève avec un excédent de 3 113 898,49 euros qui se répartit de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 207 891,46 euros**, qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 206 558,36 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 1 333,10 euros et qui a été affecté à la section d'investissement du budget 2010.

- un **excédent d'investissement de 2 370 923,61 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 438 982,45 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 1 931 941,16 euros.

- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2009 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour 535 083,42 euros (552 617,23 € en dépenses et 1 087 700,65 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 376 387,25 euros et sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 11 204,42 euros (assurance, taxes foncières, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, redevance pour occupation de terrains appartenant à la SNCF).
- Les charges de personnel pour 10 671,43 euros.
- Les intérêts de la dette pour 6 836,40 euros.
- La participation versée au SIVU COULOMMIERS-MOUROUX pour la construction de la station d'épuration pour 184 600 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les charges exceptionnelles (titre annulé) pour 39 476 euros.
- L'amortissement des installations qui constitue une opération d'ordre pour 123 599 euros.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 582 945,61 euros et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 459 243,31 €
- La participation des riverains au raccordement au réseau d'eaux usées rue des Margats pour 68 860 €
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 11 483 €
- les ristournes sur matière de curage reversée par le fermier pour 6 725,72 €
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 36 633,58 €

Elles sont complétées par l'excédent de fonctionnement des années antérieures reporté, pour 1 333,10 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 406 988,65 euros et se décomposent de la manière suivante :

- Les travaux réalisés pour 273 359,53 euros qui comprennent les travaux d'assainissement rue de la Brisebèche, place Moreau, impasse de l'Autruche, boulevard de la Marne, rue des Grands Maisons et sur la voie des Longs Sillons.
- Le remboursement de la dette pour 49 219,73 euros.
- Les opérations d'ordre pour 150 663,22 euros
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement reçues pour 36 633,58 euros et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 47 775,81 euros.

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 845 971,10 euros et sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 47 775,81 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 626 820,48 euros.
- Les opérations d'ordre pour 171 374,81 euros (Amortissement des installations, écritures liées à la récupération de la TVA et réintégration des études suivies de travaux).

Elles sont complétées par l'excédent d'investissement des années antérieures reporté, pour 1 931 941,16 euros.

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2009 fait ressortir un endettement de 116 995,56 euros sur le budget du service de l'assainissement :

- Annuité 2009 : 56 603,23 €
- Dont intérêts : 7 383,50 €
- Dont capital : 49 219,73 €
- Intérêts courus non échus : - 547,30 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Félicitations M. FOURNIER, belle présentation. Bravo aussi a toutes les équipes de la comptabilité, des services financiers qui travaillent au quotidien pour la ville et donc pour les Columériens. Bravo aussi la Direction Générale des Services et notamment la Directrice Générale des Services pour le travail réalisé.

M. RIESTER laisse la présidence de séance à Mme MOTOT premier Adjoint au Maire et quitte la salle.

Mme MOTOT fait procéder au vote.

M. RIESTER réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT du Groupe les Verts),

- DECIDE d'adopter l'ensemble des comptes administratifs, et des annexes susvisées, de la ville de COULOMMIERS, des services de l'eau et de l'assainissement.

Retour du Maire en séance, dont il reprend la présidence.

Question n° 21

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DU BUDGET GENERAL, DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Les résultats de l'exercice 2009 ont été repris et affectés par anticipation, dès le vote du budget primitif 2010, comme le permettent l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales et l'instruction M14.

Le compte administratif du budget général fait toutefois apparaître les différences suivantes entre les résultats repris par anticipation et les résultats définitifs :

- Excédent de fonctionnement : + 7 937,13 € soit un total de 2 093 681,91 €

Déficit d'investissement cumulé : + 51 798,48 € soit un total de 2 094 550,95 €

Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à la reprise des résultats définitifs en application de l'article L.2311-5 du CGCT et d'affecter l'excédent de fonctionnement complémentaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

Ces ajustements sont intégrés dans la décision modificative n°2 du budget général.

Il est précisé qu'aucun ajustement n'est à opérer sur les budgets des services de l'assainissement et de l'eau.

Mme CANALE : Simplement une remarque concernant le complément pour construction de la Maison des Sports à hauteur de 198 000 € Cela commence à coûter beaucoup cette maison des Sports, M. FOURNIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Mme DELOISY, vous avez une information à ce sujet.

Mme DELOISY : Oui. Effectivement, il y a une augmentation assez conséquente. Il y a plusieurs choses. Nous avons eu une réflexion avec les premières esquisses avec l'ensemble des associations, et nous avons tenu compte de certaines demandes des associations puisque ce sont elles qui vont la faire fonctionner à l'année. Nous avons aussi rencontré le Conseil Général qui nous a demandé, par rapport à un bâtiment basse consommation de rentrer dans certaines données, ce qui fait que cela a augmenté le coût global de 6 %. D'autre part, on a peut être été un peu rapides dans notre réflexion et nous n'avions pas pris en compte certaines données qu'il a été nécessaire de rajouter. C'est un bâtiment, comme je l'ai expliqué en commission, qui est sur pilotis à 80 cm du sol. Au départ, on n'avait pas envisagé de fermer cet espace vide, mais pour la sécurité il est préférable d'entourer ce bâtiment. D'autre part, ce bâtiment est situé en zone inondable, ce qui implique la pose de micro pieux et entraîne également un surcoût. Ce sont pleins de petites choses comme cela qui mises bout à bout arrivent à une augmentation conséquente.

M. THIERRY : Vous auriez dû nous écouter, on vous a conseillé de trouver un autre endroit et de travailler avec la Communauté de Communes, c'était peut être l'occasion justement. Moi, j'ai deux petites précisions. Je ne connais pas le parrainage abonnement Pays Briard pour nouveau arrivants sur Coulommiers. Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi cela correspond ? C'est une toute petite somme de 200 €, mais dans quelles conditions elle est attribuée.

M. RIESTER : Oui, il y a un abonnement au Pays Briard. C'est-à-dire que les nouveaux arrivants bénéficient d'un tarif préférentiel d'abonnement au Pays Briard avec une petite participation de la ville qui permet de les habituer, si je puis dire, à notre territoire. Le Pays Briard retransmet « les échos du village Coulommiers », et donc je pense que c'est important que les nouveaux habitants de Coulommiers puissent être au courant de ce qui s'y passe, pour faciliter leur intégration et leur permettre d'aller dans les différentes associations, de comprendre les enjeux de Coulommiers. C'est quelque chose qui nous a été proposé par le Pays Briard et je trouve que c'est une très bonne initiative.

M. FOURNIER : Nous avons inscrit une ligne au budget.

M. THIERRY : Je peux sauter des lignes.

M. RIESTER : L'erreur est humaine.

M. THIERRY : Deuxième question, c'est plus conséquent. « Projet de regroupement Services Techniques retardé en attente révision du PLU » Expliquez-nous ce que cela signifie.

M. RIESTER : Cela a été dit par Pascal FOURNIER. Etant donné que nous avons un délai entre la révision du PLU, l'acquisition des terrains et donc le lancement des travaux. Cela nous permet de décaler un tout petit peu les études et le programme. Etant donné que nous avons ce petit décalage, on le sort du budget cette année.

M. THIERRY : Ce que je ne sais pas c'est le regroupement des services techniques.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On en a parlé je ne sais combien de fois en Conseil Municipal, c'est d'ailleurs un de nos engagements qu'on avait pris dans la campagne. C'est de faire en sorte de regrouper les services techniques de la ville : Direction des Services Techniques, Espaces verts, Centre Technique Municipal dans un lieu unique qui permet d'avoir tout le monde au même endroit, d'avoir de meilleures conditions de travail, d'avoir des réductions de coût en termes de déplacement, en termes de communication, d'avoir des locaux sociaux mieux adaptés, de répondre à un certain nombre de normes environnementales, en termes de dépenses de carburant, de chauffage, d'électricité. Donc c'est un projet sur le long terme qui nécessite du temps, de la réflexion.

L'emplacement que nous avons choisi se situe sur l'emprise foncière à côté du futur SDIS. On s'est battu. On a redit d'ailleurs au Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, qu'il était important qu'on puisse avoir la construction de ce fameux centre d'intervention des pompiers et qu'on regrettait avec la Conseillère Générale, Laurence PICARD, que notre projet Coulommiers soit un peu repoussé par le Conseil Général et le SDIS. Je ferme la parenthèse.

Le regroupement des services techniques se situera à côté du futur SDIS le long de l'Avenue de Rebais, sur la droite en sortant de Coulommiers. Il y aura évidemment tout un processus de programme, de concours d'architecture, etc. et comme il y a révision du PLU et qu'il faut acquérir les terrains, cela repousse un tout petit peu le projet dans le temps.

M. THIERRY : A moins que nous ayons une opportunité d'ici là qui fasse que...

M. RIESTER : Exactement. Vous voyez, vous y venez.

M. THIERRY : J'arrive à comprendre. Vous savez, je suis long mais ...

M. RIESTER : Non, ne vous auto flagellez pas M. THIERRY. Vous n'êtes pas si long que cela.

M. THEVENOT : Je rebondis sur la remarque de Mme CANALE concernant la maison des sports. Quand on fait les comptes, ce n'est pas 198 000 € c'est déjà 220 000 € donc à peu près 30 % de dépassement par rapport au budget initial qui a été présenté la dernière fois. Ce deuxième projet sur lequel on constate un dépassement de 30 % avant même d'avoir posé la première pierre, je trouve cela un peu gênant. En commission des finances on nous a expliqué que c'était essentiellement, sinon quasiment dû à une demande du Conseil Général à condition d'obtention d'une subvention. Là les explications sont quand même sensiblement différentes, donc je voudrais savoir ce qu'il en est. Est-ce que c'est lié à l'obtention de la subvention du Conseil Général, comme cela a été dit en commission des finances ou est-ce que c'est lié à dépassements, comme cela vient d'être dit ?

Mme DELOISY : J'ai précisé que sur les bâtiments BBC, Bâtiment Basse Consommation, on était sur une augmentation de 6 % et ça, c'est dans l'obtention des subventions pour le Conseil Général. Cela fait partie des choses importantes et c'est vrai qu'on a souhaité que ce bâtiment soit basse consommation. J'ai oublié aussi quelque chose c'est que dans la réflexion de ce bâtiment, nous avons souhaité par rapport à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite que ce bâtiment puisse les accueillir dans de très bonnes conditions. Au niveau des règles on s'est basé ...
(coupure d'enregistrement)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison de la coupure d'enregistrement la suite de ce procès verbal est établie sur la base de prise de notes, ainsi que sur un enregistreur de dépannage.

Retranscription manuelle

M. FOURNIER : L'augmentation du coût d'un projet, ce sont des choses qui arrivent plus fréquemment dans les collectivités territoriales que dans le monde industriel. L'objectif poursuivi par les collectivités est celui d'offrir un service et non la recherche de la rentabilité.

Mme DELOISY : Il faut noter également que le projet a vu sa surface augmentée de 50 m² par rapport à la première estimation.

M. RIESTER : Les aménagements supplémentaires ont été conçus et intégrés suite aux demandes formulées par les associations sportives.

M. THÉVENOT : Pour autant, ce n'est pas possible de conduire des projets qui connaissent une telle augmentation, une augmentation de 30 % quand même. Les travaux n'ont même pas commencé. Il y a un souci de programmation. Même l'Etat Français ne peut pas faire ça. On en avait déjà parlé il y a deux ans. Un souci au niveau de l'effectif des services techniques avait alors été évoqué. Je ne connais pas une structure qui peut se permettre de faire ça. Cela fait deux fois que nous rencontrons ce problème. Je tenais à le dire en Conseil Municipal.

Mme SABATÉ : Les travaux du parking de l'Aître ont eux-aussi enregistré un dépassement conséquent.

M. AUBRY s'absente de la séance.

M. RIESTER : Je prends note. Je souhaite effectivement que le réalisé soit proche de l'estimation. Mais, nous sommes dans une ville de 14 000 habitants qui a besoin de services. Nous nous inscrivons en plus dans un temps budgétaire long pour les collectivités territoriales : il y a un certain laps de temps qui s'écoule entre le moment où le projet est budgété et le moment où il se réalise.

Retranscription à partir du dictaphone

M. RIESTER : Nous essayons et même réussissons d'être le plus près entre la réalisation et la prévision. Mais il ne faut pas tomber dans des deux écueils qui seraient terribles. Un, la paralysie du système et des délais de réalisation des investissements qui prendraient un, deux ou trois ans. Et d'autre part, qu'on soit aussi, sur des propositions d'investissement par les services, en termes d'établissement de devis qui soient des propositions surdimensionnées en termes d'estimation financière. La tentation, c'est de dire, est-ce qu'on ne va pas prendre le risque, sur tous les projets, toutes les études qu'on nous présente, au moment de la décision, de façon très fine, de surdimensionner financièrement tous les projets au moment de leur présentation ? Et moi, je ne veux pas rentrer là-dedans. Ça nous est arrivé parfois, Ça peut arriver ici ou là, dans certaines communes. Moi, je me refuse à tomber dans cet écueil-là. Alors, je conviens bien que, à partir du moment où il y a une différence relativement importante entre la réalisation et la prévision, ça aurait pu conduire à une décision différente du Conseil. J'entends cette remarque. Il faut donc faire en sorte que les services affinent encore davantage les

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dossiers au moment de leur présentation au Conseil. Mais ne tombons pas dans l'excès inverse qui serait de paralyser le système et de conduire les services à nous faire des propositions d'investissement surestimées par rapport à la réalité. Et, dernier point. Moi, je suis très favorable à la concertation. Je suis très favorable à ce qu'on travaille sur un dossier, qu'on l'affine pour ne pas qu'on se retrouve, quand il est réalisé, à se dire : « Mince, on aurait pu réfléchir à ça un tout petit peu mieux. Tiens, mince, si on avait écouté telle association, on n'aurait pas pu faire ça. ». Voilà. Donc, je crois que c'est important de veiller à vos remarques, qui sont purement justifiées mais ne tombons pas dans l'excès inverse.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT du Groupe les Verts,

- DECIDE De reprendre les résultats des services de l'assainissement et de l'eau tels qu'ils ont été consignés dans les documents financiers des budgets primitifs 2010 de ces services, à savoir,

Pour le service de l'assainissement :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 207 891,46 € intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068

- un excédent d'investissement cumulé de 2 370 923,61 € repris en recette d'investissement sur le compte 001.

Pour le service de l'eau :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 63 753,12 € intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068

- un déficit d'investissement cumulé de 24 800,65 € repris en dépense d'investissement sur le compte 001.

DECIDE d'ajuster les résultats du budget ville de l'exercice 2009 comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement 2009	2 093 681,91 €
Excédent de la section d'investissement 2009	377 731,93 €
Déficit d'investissement cumulé	2 094 550,95 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	2 812 366,94 €

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement complémentaire 2009, soit 7 937,13 euros, au compte 1068 afin de couvrir les besoins en financement de la section d'investissement.

- DECIDE de reprendre le déficit d'investissement complémentaire, soit 51 798,48 € en dépense d'investissement sur le compte 001.

- PRECISE que les ajustements susvisés sont repris dans la décision modificative n°2 du budget général.

Retour de M. AUBRY en séance.

Question n° 22

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2010

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la première décision modificative.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 75 940 euros en dépenses et en recettes.
En investissement la DM s'équilibre à 547 868,48 euros en dépenses et en recettes.
Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Remboursement du budget assainissement vers le budget général : - 14 650 €(départ en retraite de l'agent de la Ville détaché auprès de VEOLIA pour la gestion de l'ancienne station d'épuration)

Avoir sur marché de chauffage : 25 850 €

Convention pour l'entretien des espaces verts de l'OPH de juin à décembre 2010 : 49 000 €

Participation du FISAC à l'étude sur le commerce et aux actions diverses : 21 640 €

Dépenses de fonctionnement

Matériel pour le raccordement de la maison des sports au réseau électrique : 10 000 €

Autofinancement : 54 775 €

Recettes d'investissement

Complément de subvention du Conseil régional pour la création d'une gare routière : 112 500 €

Complément de subvention du STIF pour la création d'une gare routière : 165 000 €

Subvention FISAC pour l'aménagement du parking de l'Aître : 108 980 €

Autofinancement : 54 775 €

Emprunt : 98 676,35 €

Dépenses d'investissement

Acquisition des locaux EDF (compris frais d'enregistrement): 787 000 €

Maîtrise d'œuvre, contrôle technique et contrôle SPS pour l'aménagement des locaux EDF : 90 000 €

Complément pour les travaux d'aménagement du PAD : 20 000 €

Complément pour les travaux de construction de la maison des sports : 198 000 €

Complément d'honoraire de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison des sports : 14 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 8 abstentions (M. THEVENOT, M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT du Groupe les Verts).

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2.

Question n° 23

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du Conseil municipal répond à la nécessité de prévoir le raccordement de la maison des sports au réseau d'adduction en eau potable par la pose d'un compteur. Elle s'équilibre à 1 500 € en investissement. La dépense est financée par le recours à l'emprunt.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. THIERRY, Mme CANALE, M. COILLOT, Mme MARTIG-DECÈS du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT du Groupe les Verts).

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2.

Question n° 24

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 10-122 en date du 22 avril 2010 : passation d'une convention avec l'association diocésaine de Meaux pour la mise à disposition des locaux situés 20 rue du Palais de Justice à usage de presbytère. Le montant du loyer annuel est fixé à 850 € révisable sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) 4^{ème} trimestre de l'année N-1.
- N° 10-125 en date du 23 avril 2010 : acceptation d'un montant de 499,30 € émanant de la société d'assurances Allianz pour le remboursement d'un panneau triangulaire et support au droit du giratoire de la gare.
- N° 10-127 en date du 27 avril 2010 : acceptation d'un montant de 841,00 € émanant de la société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales pour le remboursement de la franchise concernant le sinistre survenu le 3 avril 2009, voie Georges Pompidou.
- N° 10-130 en date du 3 mai 2010 : passation d'une convention avec la résidence SIMEON pour le prêt à titre gratuit d'un minibus du 30 juillet au 17 août 2010, destiné au transport d'enfants, d'adolescents et d'adultes accompagnateurs dans le cadre des sorties organisées par le service Jeunesse.
- N° 10-135 en date du 17 mai 2010 : renoncations au droit de préemption urbain du n° 2009/44 au n° 2009/153.
- N° 10/139 en date du 25 mai 2010 : augmentation 1,5% des tarifs pour accueils loisirs (ex centres de loisirs sans hébergement), à compter du 2 septembre 2010 :

Quotient familial	Tarifs
--------------------------	---------------

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De 0 à 305	2,95
De 305,01 à 488	5,11
De 488,01 à 671	7,40
De 671,01 à 854	9.12
De 854,01 à 1300	11,93
Plus de 1300 et com. Ext.	14,22

14.22 Euros pour les familles des communes extérieures.

Personnel communal : 15% de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

- N°10/140 en date du 25 mai 2010 : augmentation de 1,5 %, à compter du 2 septembre 2010 du barème des tarifs de l'accueil pré et post scolaire soit :

Quotient	Le matin et le soir	Le matin	Le soir
De 0 à 305	1,49	0,56	0,93
De 305,01 à 488	2,55	0,95	1,60
De 488,01 à 671	3,72	1,40	2,32
De 671,01 à 854	4,57	1,71	2,86
De 854,01 à 1300	5,97	2,25	3,72
Plus de 1300	7,12	2,67	4,45

7.12 euros par jour, 2.67 euros par matin, 4.45 euros par soir pour les familles des communes extérieures

Personnel communal : 15% de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient.

- N°10/141 en date du 25 mai 2010 : augmentation de 1,5 %, à compter du 2 septembre 2010 du barème de l'étude surveillée soit :

TARIF A : 1,32 €

TARIF B : 0,97 €

- N°10/142 en date du 25 mai 2010 : augmentation de 1,5 %, à compter du 2 septembre 2010 du barème des restaurants scolaires, soit :

Quotient familial	tarifs
De 0 à 152	0,00
De 152.01 à 305	1,33
De 305.01 à 488	2,07
De 488.01 à 671	2,60
De 671.01 à 854	2,91
De 854.01 à 1300 (1)	4,10
Plus de 1300	5,13
Communes extérieures (2)	5,38

Personnel communal : 15 % de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

(1) Tarif applicable au personnel enseignant dont l'indice est inférieur à 465.

(2) Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire) et au personnel enseignant dont l'indice est supérieur à 465.

- N° 10-143 en date du 25 mai 2010 : acceptation d'un montant de 867,03 € émanant de la société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales pour le remboursement des dégâts sur le véhicule immatriculé 994 AGR 77.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
23/02/2010	Vérification des installations électriques de la Foire aux Fromages	BUREAU VERITAS	290,00 €
20/04/2010	Mission de coordination SPS pour la rénovation des réfectoires de l'école Jehan de Brie	ARC 77	960,00 €
20/04/2010	Mission de coordination SPS pour l'aménagement du square des Templiers	Serge TINGUELY	1 701,00 €
21/04/2010	Contrat de nettoyage des ventilations de la cuisine de Longchaumois	TECHNIVAP	817,50 € / an
03/05/2010	Mission de contrôle technique pour la construction de la maison des sports	BUREAU VERITAS	5 620,00 €
04/05/2010	Contrat de maintenance des panneaux d'information électroniques	CHARVET INDUSTRIES	1 780,00 €
10/05/2010	Contrat de maintenance du matériel de détection de la bibliothèque	3M	3 072,00 € / an
10/05/2010	MAPA : Fourniture de matériel informatique - Lot n°1 : 14 postes pour école Charles de Gaulle - Lot n°2 : 10 postes pour la bibliothèque - Lot n°3 : 20 postes pour divers services de la Mairie - Lot n°4 : logiciels et petits équipements	BISIS ESPACE INFORMATIQUE ESPACE INFORMATIQUE CFI	10 030,30 € 7 791,50 € 18 224,50 € 947,00 €
12/05/2010	MAPA : Aménagement d'un square quartier des Templiers - Lot n°1 : VRD – Mobilier urbain - Lot n°2 : Jeux - Clôtures	WIAME VRD TRANSALP / SJE	154 996,49 € 41 679,02 €

M. THIERRY : Dans les décisions du Maire, je relève la décision 10-122, du 22 avril 2010 : « *passation d'une convention avec l'association diocésaine de Meaux pour la mise à disposition des locaux situés 20, rue du Palais de Justice à usage de presbytère. Le montant du loyer annuel est fixé à 850 € révisable.* » Est-ce que je pourrais avoir une copie de cette convention s'il vous plaît ?

M. RIESTER : Oui, pas de problème.

M. THIERRY : Décision en date du 23 février 2010, vérification des installations électriques de la Foire aux Fromages pour 290 €, c'est-à-dire que c'est la Ville qui supporte la vérification des installations électriques pour la Foire ?

M. FRÉMONT : Ça a toujours été comme cela. J'ai toujours connu cela. Ce n'est pas un changement, disons, de la dernière Foire. Je l'ai toujours connu comme cela.

M. FOURNIER : Oui, pour compléter simplement.... Il s'agit des bornes sur lesquelles viennent se raccorder les installations électriques de la Foire aux Fromages. Les bornes sont sous la responsabilité de la Ville. Il y a lieu de faire passer un organisme de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

contrôle parce que sinon, notre responsabilité serait engagée si d'éventuels dommages survenaient.

M. THIERRY : Très bien. Je comprends votre réponse mais ça me permet une nouvelle fois ici, en Conseil Municipal, de vous demander un bilan financier global détaillé de la Foire aux Fromages. Ce que j'aimerais, c'est savoir combien cette Foire aux Fromages coûte aux columériens. Je l'ai demandé dans la précédente mandature. M. Guy DRUT trouvait que la question était bonne. Seulement, je n'ai jamais eu de réponse. Est-ce que, M. RIESTER, vous pourriez veiller à ce que nous ayons, enfin nous et les citoyens de Coulommiers, un détail du coût pour la collectivité territoriale de la Foire aux Fromages ? Je vous remercie.

M. RIESTER : C'est une très bonne remarque. On va veiller à ça. Oui. M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Là, je vois en dernière page, donc, les fournitures de matériel informatique. Donc, l'espace informatique. Est-ce que sur vos achats, donc 14 postes plus 10 plus 20 soit à peu près 44 postes en moyenne, est-ce qu'il est assuré un contrat de maintenance de ces postes ?

M. FOURNIER : M. TREGOAT, vous anticipez nos futures décisions. Nous étions en réunion la semaine dernière avec un organisme que nous questionnions à propos, effectivement, de la faisabilité d'un contrat pour effectuer ce type de prestations. En fait, nous sommes donc dans la période des consultations. Vous pouvez noter qu'on assure un renouvellement de notre informatique. Et puis, vous dire aussi que, quand même, nous avons sur place, parmi les équipes des services, deux informaticiens qui répondent à ce besoin et qui, de toute façon, maintiennent au fil de l'eau notre parc informatique. Pour autant, on ne s'interdit rien. On réfléchit effectivement à ce qui serait le meilleur rapport qualité / prix et le meilleur service pour la communauté.

M. RIESTER : Vous voyez, les grands esprits se rencontrent !

M. TREGOAT : Merci.

Question n°25

QUESTION DIVERSES

LOCAL MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES

M. TREGOAT : Déjà, personnellement, enfin je ne vais pas dire personnellement mais au nom des locataires de l'OPH de Coulommiers, qui vous remercient de votre feuille de route que vous avez déposée à Mme THOURET, suite à la mise en place d'un local pour la défense des locataires pour l'association. Pour les locataires, en règle générale, déjà, nous vous en remercions.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT.

TRI SELECTIF

M. TREGOAT : Voilà. Ceci dit, il y a eu, quand il y a eu le tri sélectif de mis en place sur Coulommiers, la zone pavillonnaire avait eu et a été fournie par le SMICTOM de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

conteneurs pour le tri sélectif. Pour les locataires, en règle générale, que ce soit de l'OPH ou d'autres locataires habitant soit en résidence soit en immeuble – mais, là, on parle de l'OPH avec vous en tant que président et Mme THOURET en tant que directrice – ne serait-il pas ou avez-vous une vue... là aujourd'hui ou dans le futur en discussion, pour le tri sélectif au niveau des locataires ? Car dans certaines villes, il y a aujourd'hui... Il est fourni par l'OPH ou l'OPHLM des sacs poubelles pour le tri sélectif. Alors, pourquoi nous, en tant que locataires, puisque nous payons une taxe qui est incorporée dans notre loyer puisque c'est toutes charges comprises, nous n'aurions pas de sacs poubelle prévus pour le tri sélectif ? Et pourquoi, dans ce cas-là, les zones pavillonnaires, elles, ont un conteneur prévu par le SMICTOM ? Pourquoi nous, en tant que locataires, nous n'aurions pas le droit à ces sacs poubelle ? Merci.

M. RIESTER : La parole est à M. AUBRY.

M. AUBRY : Le SMICTOM n'est pas très content effectivement. Il y a des conteneurs qui ont été distribués dans les zones pavillonnaires, initialement quand il y a eu la mise en place des conteneurs semi-enterrés. A l'office HLM, des sacs ont été distribués au départ. Donc on essaye de remettre en place cette fourniture de sacs qui sera faite par les gardiens en accord avec Marie-José THOURET. Mais, çà, il faut qu'on en discute parce que ce n'est pas encore acté.

M. TREGOAT : Je rebondis sur les sacs, Monsieur AUBRY. Rappelez-vous, c'étaient deux grands sacs, qui aujourd'hui sont complètement obsolètes même voire défoncés, parce qu'il y a les bouteilles. Il y a tous les détritiques que vous pouvez mettre.

M. AUBRY : Les sacs jaunes transparents ne sont pas faits pour des bouteilles.

M. TREGOAT : Oui mais là, quand on parle des sacs que vous nous aviez donnés, ce sont les deux gros sacs qui ont été donnés à l'époque, qui sont aujourd'hui obsolètes. Puisqu'à vrai dire, aujourd'hui, plus personne ne s'en sert puisqu'ils sont tous partis soit à la poubelle ou en déchetterie.

M. AUBRY : C'est pour çà que cela fait l'objet d'une réflexion qu'on va avoir avec l'office HLM pour savoir quel type d'installation que l'on va mettre en place.

M. RIESTER : Voilà. Ça va dans le bon sens.

M. TREGOAT : D'accord. Merci beaucoup.

M. RIESTER. Oui. Mme THOURET.

Mme THOURET : Quand on travaillera sur le dossier, comme le fait remarquer M. TREGOAT, sur les zones pavillonnaires, l'entretien des conteneurs qui ont été donnés est à la charge du propriétaire. Actuellement, le conteneur enterré, l'entretien n'est pas à la charge du locataire.

M. TREGOAT : Je rebondis. Mme THOURET, je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que les conteneurs enterrés ne sont pas à la charge des locataires. Mais, dans ces cas-là, faites-moi un calendrier pour dire quand ils sont nettoyés, s'il vous plaît. Parce que, franchement, vous passez à côté, çà fait peur. Merci.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : En tout cas, merci, M. TREGOAT pour nous avoir remercié Mme THOURET et moi-même sur la mise à disposition du local pour l'association des locataires présidée par Mme HÉRAULT. C'est vrai que c'est un engagement que j'avais pris devant Mme HÉRAULT, et en accord avec toute l'équipe, de lui mettre à disposition un local pour qu'elle puisse, avec toute son équipe, recevoir dans de meilleures conditions les locataires qui en ont besoin. C'est fait. C'est dans la salle Corneille. Et on a en profité pour faire une petite rénovation de la salle Corneille.

PROJET IMMOBILIER, CREATION DE PARKING A COULOMMIERS

M. THIERRY : J'essaie d'aller vite. Monsieur le Maire, je pensais d'ailleurs que vous alliez nous en parler en introduction de ce Conseil... mais à la lecture du Pays Briard du 1^{er} juin, je vois que nous allons réaliser sur Coulommiers, que la société Urbapac va réaliser 52 logements et 203 places de stationnement. Donc, je me suis un petit peu renseigné pour savoir... sur ce zonage, combien le PLU prévoyait de places de stationnement. Donc, une place de stationnement par logement, ce qui fait un excédent de 151 places. Donc, je me pose quelques questions. Et comme M. AUBRY, dans le journal, dit que depuis 3 ans, il connaît le projet... ce qui est un peu dommage, M. AUBRY garde très bien ses secrets. Mais, voilà, quand même, ça appelle question. 150 places disponibles en centre-ville, c'était peut-être le moyen d'avoir une autre réflexion vis-à-vis même du parking de l'Aître. Peut-être moins de places. Je ne sais pas. Moi, je découvre ça à travers la presse. Donc, je m'interroge et je vous interroge.... Avant de passer la main, M. Guy DRUT nous avait dit que... 650 logements avaient reçu un permis de construire. Aujourd'hui, j'aimerais savoir combien de ces logements ont été réalisés... Là encore, on est dans le... avec cette opération de 52 logements, on va faire du logement privé. Et, je me dis qu'à Coulommiers, il y a quand même un Office de l'Habitat - on vient d'en parler et j'ai l'impression qu'il ne construit pas. Donc, à l'heure où on parle de mixité sociale, où on voit dans toutes les communes travailler le logement, l'urbanisation avec des touches de petite construction qui font que le logement social prend place un petit peu partout dans la ville, cela interpelle quand même. Je vois aussi la Cour Saint-Marc qui ne se termine pas.

M. RIESTER : Qui se termine.

M. THIERRY : Qui se termine, ça y est ?

M. RIESTER : Oui.

M. THIERRY : Ah, bonne nouvelle, Monsieur le Maire.

M. RIESTER : Ah, vous voyez.

M. THIERRY : Mais donc voilà. C'est un peu toute cette réflexion par rapport au logement que j'aimerais que vous développiez et, en premier lieu, que vous nous disiez, ces 150 places de parking, comment vont-elles être gérées ? Est-ce qu'on aura genre Vinci qui viendra à Coulommiers ? Voilà. On aimerait avoir quelques précisions.

M. AUBRY : Alors, ce projet, vous disiez depuis 3 ans... On a commencé à en parler déjà avant. Ça a pris forme petit à petit. C'était un peu une démarche que nous avons eue, en général, d'essayer de profiter justement de la construction de cet immeuble pour lequel il n'y avait de toute façon que 52 emplacements parkings nécessaires, d'essayer

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'en faire quelques uns en plus. Après, de toute façon, c'est de la gestion privée. Les parkings seront vendus. Ce n'est plus du ressort de la Mairie. C'est la raison pour laquelle, de toute façon, ça n'interfère pas avec le parking de l'Aître que vous venez de citer. C'est bien complémentaire. Quant à la Talemouse, vous disiez 600 appartements. En fait, ce n'est pas 600 appartements sur la Talemouse, c'est seulement 190. Pour tous ces appartements, il y a aussi du logement social, puisque de toute façon, il y a du parking qui a été repris par la société 3F. Au même titre, de toute façon, que l'opération qui a été faite rue des Moulins. C'est un nouveau constructeur. Il y a 53 logements. Ce sont tous des logements sociaux...

M. RIESTER : Rue Jean Moulin.

M. AUBRY : Oui, rue Jean Moulin. Plus les 50 qu'il y a à l'OPH, dans la rue Marcel Clavier. Dans un ensemble, ça doit faire à peu près 400-420 appartements, il y a une centaine d'appartements qui sont de type social. 25 %, c'est pas mal.

M. RIESTER : Oui, donc, c'est bien. Tout à fait. Vous avez raison, M. AUBRY. C'est bien de le préciser. La politique est claire. C'est effectivement d'amener sur une évolution progressive et équilibrée de l'habitat et du nombre de logements sur Coulommiers. Ça passe notamment, c'est passé notamment par la facilitation de la création, la construction d'un certain nombre d'immeubles collectifs privés, notamment ZAC de la Talmouse mais aussi le Champ Roseau. Avec de la mixité d'habitat, de la mixité de types de logements avec du logement social comme l'a rappelé M. AUBRY. Je rappelle quand même qu'à Coulommiers, nous avons 38 % de logement social, ce qui n'est absolument pas neutre. Je rappelle que la loi impose 20 %. Nous, nous sommes à 38 % de logement social et nous continuons à en faciliter la construction. Je rappelle donc les 60 logements qui vont être construits rue Jean Moulin, la finalisation de l'équipement Cour Saint-Marc et tous les projets dont a parlé M. AUBRY. Donc, une évolution maîtrisée, équilibrée, avec de l'habitat collectif, privé et tous les panels de types de logement qu'on peut connaître dans les immeubles collectifs. Du social ou autre. Ensuite, concernant l'ilot du Cours Gambetta, c'est un projet assez ancien mais qui s'est finalisé évidemment plus récemment, avec un impératif qui était le nôtre, le mien et celui de M. AUBRY, c'est clairement de dire : « Profitons de cette construction immobilière pour créer de nouvelles places de parking à cet endroit-là. Et demandons à l'investisseur de prévoir des places plus importantes que ce que simplement prévoyait le PLU ». C'est la raison pour laquelle, en discutant avec le propriétaire, en discutant avec les investisseurs, nous avons imaginé que les 150 places de plus que ce qui était souhaitable enfin exigé par le PLU, permettraient au quartier de bénéficier d'un certain nombre de places de parking en plus. Et comme l'a rappelé M. AUBRY, ce sont des parkings à la vente. Ce n'est pas une société type Vinci, comme vous l'avez questionné, qui va venir exploiter ce site. Ce sont des parkings à la vente qui seront accessibles, en voiture, par la rue Lafayette et à pied, par le cours Gambetta et la rue Lafayette et qui permettront à un certain nombre de personnes qui le souhaitent, d'avoir une place de stationnement ouverte cours Gambetta. Ça peut intéresser des personnes qui habitent, par exemple, dans les locaux anciennement Monoprix. Rappelez-vous le débat qu'on avait eu ensemble à un moment. C'est M. AUBRY qui a parfaitement mené cette négociation avec le propriétaire de l'ensemble immobilier. C'était de dire : « Nous avons besoin de requalifier cet endroit. C'est une verrue dans Coulommiers entre guillemets. Si nous avons la possibilité au-dessus des magasins de faire des logements et qu'en plus on requalifie la façade, qu'on peut remettre un toit digne de ce nom, des fenêtres, des volets, etc..., ce sera formidable en termes d'esthétique. ». Et le résultat est au-delà de nos espérances, franchement. La condition, c'était qu'on n'exige pas

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

parce que c'était techniquement et économiquement infaisable les quotas de parkings par rapport au nombre de logements. Et on voit bien que le résultat est à la hauteur, encore une fois, et a même dépassé nos espoirs. En contrepartie, sur un projet qui essaye de se créer, de se monter cours Gambetta, donc à proximité, là, on a encore plus que ce qui était prévu dans le PLU, avec l'accord du propriétaire, de l'investisseur. Ça va nous permettre de regonfler le nombre de places disponibles dans ce secteur, en direction de propriétaires ou de futurs locataires. Il n'en reste pas moins vrai que, pour les clients, celles et ceux qui vont sur le marché, qui vont faire leurs courses à Coulommiers, il y a toujours besoin de stationnement en plus pour permettre que notre centre-ville continue d'être attractif. Et je n'évacue pas du tout une réflexion qui a été discutée déjà avec un certain nombre de commerçants, notamment leurs de peut-être, à terme, avoir un dispositif Place du marché et Cours Gambetta, sur la partie la plus proche de la Place du marché, d'avoir une réflexion sur un stationnement un peu plus contraignant que la simple zone bleue. Par exemple, il existe aujourd'hui des dispositifs de fermeture de parking avec une barrière à l'entrée, une barrière à la sortie et pendant un laps de temps, une heure, deux heures ou, en tout cas une période de temps à déterminer, un stationnement gratuit et à partir de cette heure ou de ces deux heures, un stationnement payant. Ce qui oblige celles et ceux qui travaillent dans les commerces, les banques, laboratoire ou autre, d'aller se garer un peu plus loin que devant la boutique ou devant la banque et de permettre aux clients de venir à proximité des commerces. Et, à partir du moment où on a des parkings comme le parking de l'Aître à proximité, qui permet gratuitement le stationnement pour les personnes qui travaillent dans ces commerces ou dans ces services, de pouvoir le faire correctement, on peut se permettre d'être un peu plus coercitif au niveau de la Place du marché ou du Cours Gambetta. On est dans la réflexion... La porte est totalement ouverte au débat et à la réflexion. Mais, je crois vraiment que la problématique du stationnement à Coulommiers est importante. Nous contribuons à y répondre avec la construction de l'impasse de l'Aître pour le public en général et avec cette exigence que nous avons eue vis-à-vis du promoteur, de créer davantage de parking pour notamment les résidents du Cours Gambetta, qu'ils soient résidents dans les logements les bureaux ou dans les commerces. Voilà pour une réponse complète.

M. THIERRY : Écoutez, vous avez répondu en éclairant notre lanterne parce que, concernant les logements sociaux, c'est la première fois que j'entends parler qu'il y a 100 logements qui ont été construits à Coulommiers. D'habitude, je croyais que les bailleurs sociaux faisaient garantir leurs emprunts par les collectivités territoriales. J'ai pas souvenir mais je peux me tromper qu'il soit venu une garantie d'emprunt pour 3F...

M. RIESTER : Non, cela ne vous a pas échappé. Ce n'est pas venu, non.

M. THIERRY : Non, ce n'est pas venu. Donc d'accord. Bon...

M. RIESTER : Cela dit, je reconnais totalement que, en commission d'urbanisme... on aurait pu vous en parler un peu plus précisément. Donc, voilà. Tout ça s'est fait relativement vite. J'appelle l'adjoint en charge à systématiquement, quand il y a des projets de ce type-là, d'en parler de façon tout à fait libre avec les membres de la commission parce qu'il n'y a absolument rien à cacher. Loin s'en faut puisque... je crois que ça montre à quel point nous sommes dans un état d'esprit de ne pas nous focaliser sur un type d'habitat mais d'avoir la politique la plus mixte possible en matière de constructions nouvelles à Coulommiers.

CIRCULATION A COULOMMIERS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Oui, Monsieur le Maire...

M. RIESTER : Beau conseil municipal ce soir. Bien dense.

Mme CANALE : Alors, ça m'embête parce qu'on en a parlé pas mal pendant le Conseil. Je voulais quand même...

M. RIESTER : Synthétiquement, Mme CANALE, si je peux me permettre, parce que Mme MOTOT a faim.

Mme CANALE : Voilà. Le Pays Briard...

M. RIESTER : Encore lui...

Mme CANALE : Oui, oui. On le lit assidûment.

M. RIESTER : Ce soir, le Pays Briard est à l'honneur ! Il a bien fait de rester jusqu'à la fin ! Enfin, son représentant.

Mme CANALE : Il nous annonce dans un article paru vendredi dernier, que je cite : « *La circulation à Coulommiers oblige la municipalité à plancher sur les difficultés que cela pouvait engendrer.* ». Donc, M. GOUJAT s'explique sur un certain nombre de choix de la municipalité concernant les sens de circulation. Le nombre de véhicules par famille circulant dans Coulommiers est astronomique. 11 000 voitures circulent avenue de Rebais chaque jour et 15 000 avenue de Strasbourg. Aujourd'hui, la municipalité opte pour le choix de trouver des solutions pour gérer cet afflux de véhicules continuels sur la commune. On voit bien que, pour le moment, cela s'avère difficile et peu satisfaisant pour la plupart des coulommiers et engendre bien sûr – je parle pour notre représentant des Verts – pollutions en tous genres. Je regrette qu'à l'heure où des réflexions s'engagent dans la plupart des communes pour limiter les gaz à effet de serre, les élus de Coulommiers ne se soient pas penchés pour une solution visant à limiter le nombre de voitures dans Coulommiers intra muros. Alors, évidemment, nous avons parlé d'une éventuelle déviation. Nous attendons de voir le résultat. Depuis l'année 2009, beaucoup de communes françaises, de toute région et de toute taille, en s'engageant dans une démarche d'Agenda 21, ont mis souvent les transports au cœur de la réflexion. Or, à Coulommiers, les réflexions engagées concernant les transports des personnes ne semblent pas aller dans ce sens ou encore trop peu. Pourtant, certaines communes ont proposé des projets concrets et intéressants pour répondre à cet épineux problème de la sur-utilisation de la voiture. Et vous auriez peut-être pu vous en inspirer, si vous n'aviez pas vous-même une idée précise sur ce sujet. Il existe même des programmes qui visent directement à mobiliser les acteurs de tout un territoire. Par exemple, le programme Privilège. C'est un projet d'initiative publique pour la réduction des gaz à effet de serre, proposé par la Commission Européenne dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Et bien, cela a permis par exemple, à des communes comme Montreuil, Nanterre ou Champigny-sur-Marne de proposer des actions concrètes pour montrer qu'il est possible de réduire le nombre de véhicules dans les villes. Je parle, par exemple, de co-voiturage, de plans vélos, de bus cyclistes, etc... La municipalité de Coulommiers ne s'engage pas assez sur ce terrain et plutôt que de répondre à l'urgence environnementale... (*Interruption car rire dans l'assistance*)

M. RIESTER : Finissez, Mme CANALE, votre papier.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Excusez-moi...

Mme CANALE : Donc, plutôt que de répondre à l'urgence environnementale, elle répond à des exigences de confort de ses électeurs en construisant des parkings toujours plus nombreux, en installant des sens uniques qui isolent certains quartiers et en déplaçant ses services hors du centre-ville. Quand pourrons-nous espérer que la municipalité mette cette question au cœur de ses préoccupations et que les moyens engagés dans la construction des parkings, qui sont de plus en plus exorbitants, se déplacent dans la réalisation d'actions fortes pour limiter les déplacements voiture et faire de Coulommiers une ville dans laquelle on respire ?

M. RIESTER : Bien. Votre papier étant fini, d'abord, c'est à peu près faux sur toute la ligne. D'abord, les transports en commun, je vous ai répété pendant tout le Conseil qu'on avait une politique très ambitieuse en matière de transport en commun. Deux bus hybrides...

Mme MOTOT : Trois.

M. RIESTER : Trois bus hybrides, c'est une première en région Ile-de-France. Ou une deuxième.

Mme MOTOT : Un bus électrique.

M. RIESTER : Un bus électrique. Des parcours revus, des horaires étendus, des fréquences augmentées. Bref, en ce qui concerne le transport collectif intra-urbain, on a joué vraiment la carte de l'ambition. Deuxièmement, sur les voies cyclistes, systématiquement, quand on peut, on en aménage. On a créé des parkings à vélos, ce qui n'était pas le cas précédemment. On le fait. Chaque fois qu'il y a un projet de voirie, on essaye d'intégrer, quand c'est possible parce que ce n'est pas toujours possible, des voies de circulation spécifiques pour les voies cyclistes. D'autre part, vous avez cité Nanterre, Argenteuil...

M. TREGOAT : Montreuil.

M. RIESTER : Montreuil. Bon, ce sont des villes de proche banlieue parisienne où il y a le métro qui arrive. On ne peut pas avoir la même réflexion de déplacement entre ces villes-là et Coulommiers, qui est en pleine campagne. Quand les gens veulent venir à Coulommiers pour faire leurs courses, pour consommer à Coulommiers, pour aller au cinéma, pour aller à la piscine, etc..., aller à la bibliothèque, pour voir la saison culturelle ou autre, et bien, ils y viennent en voiture parce que la plupart du temps... c'est difficile, quand on est à la campagne... d'y aller autrement qu'en voiture. Alors, parfois, en vélo. C'est pour ça qu'on a créé des stationnements. Parfois, avec des transports en bus. C'est pour ça qu'on travaille avec nos partenaires, l'intercommunalité et les intercommunalités voisines sur le parcours intracommunautaire, si je puis dire, dans le cadre du Tramy. Mme MOTOT est la Vice-présidente du Tramy et elle fait un travail remarquable dans le cadre de ce syndicat... Le confort des électeurs, et bien oui, c'est vrai... On travaille au confort de nos électeurs. Et la question du stationnement, c'est une question économique, une question aussi de qualité de vie, parce que, quand on peut stationner à des endroits bien identifiés, qu'on peut le faire en toute sécurité, on a davantage envie de venir à Coulommiers. Reste que nous menons une vraie réflexion de plan de circulation dans Coulommiers. Ça passe par la question du contournement,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

j'en ai parlé tout à l'heure. Ça passe par une étude qui est menée actuellement sur le plan de circulation dans son ensemble, dans le quartier des Templiers et faisant le lien (*Interruption pour cause déclenchement de l'alarme*)... Il est 23h presque... entre le quartier des Templiers et le centre-ville. Et évidemment, prochainement, à la fois en commission urbanisme et dans le Conseil Municipal, on montrera la finalité de cette étude. Étude qu'il faudra vraisemblablement faire pour le reste de Coulommiers, quartiers par quartiers. Je pense que c'est le plus opportun possible. Et enfin, on essaye de faire en sorte, quand c'est nécessaire, de pouvoir aménager les rues de Coulommiers pour permettre de libérer les trottoirs pour les piétons, permettre du stationnement sur la chaussée pour les voitures et faire en sorte, quand c'est possible, d'avoir des voies identifiées pour les vélos et limiter la vitesse dans les rues qui ne sont pas adaptées pour la vitesse. Par exemple, on l'a fait rue Malakoff, avec la mise en sens unique. C'était une question de sécurité et j'en ai encore discuté tout à l'heure avec des riverains de la rue Malakoff qui étaient vraiment satisfaits des travaux qui ont été faits, qui étaient satisfaits aussi de l'aménagement du carrefour Malakoff, avenue Gastellier, Maussion où malheureusement il y avait eu un décès il y a quelques mois. Un aménagement d'une grande qualité a été fait par les services techniques. Nous sommes actuellement dans la même réflexion sur l'avenue Gastellier. Nous allons faire des essais de disposition de stationnement sur la voirie : libération des trottoirs, chicanes pour permettre la limitation de la vitesse sur cette avenue. On a eu une réunion avec les riverains. On va continuer d'y travailler pour affiner le projet. On va faire un test. Si le test est concluant, on le pérennisera. Donc, politique de stationnement, oui. Politique globale de circulation, oui. On le fait. Politique de sécurisation, de libération des trottoirs pour les piétons, de davantage de voies cyclistes et de stationnement pour les voitures, oui. Vous voyez que l'on est au travail. M. THÉVENOT.

M. THÉVENOT : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je crois que Mme CANALE oublie une chose, c'est que Coulommiers est une ville centre. Je ne sais pas depuis combien de temps vous êtes dans la région mais ça fait plusieurs siècles que Coulommiers existe à cause de son marché. Et si, aujourd'hui, il n'y a pas d'industries à Coulommiers, ça ne vous a pas échappé... Pardon ?

M. RIESTER : Non, non, c'est M. TREGOAT qui parle sans avoir pris la parole.

M. THÉVENOT : Il n'y a plus d'industries à Coulommiers. Aujourd'hui, Coulommiers vit de quoi ? De ses commerces. La zone de chalandise de Coulommiers, ça doit être à peu près entre 35 à 40 000 habitants. Elle est même définie comme une ville carrefour. C'est clair que la Ville de Coulommiers n'a pas d'avenir si les gens ne viennent pas y faire leurs courses. Donc, je vais même dire le contraire, je pense qu'il faut faire plus de parkings parce que les gens, hors de Coulommiers, quand ils mettent une heure pour accéder au centre-ville, bientôt, ils ne viendront plus. Voilà. Donc, je dirais même, on n'en fait pas assez. Alors, qu'après on aménage des voies douces. Il y a des choses à faire, mais si les habitants de Coulommiers ne peuvent pas accéder à Coulommiers en moins de un quart d'heure et trouver du stationnement, dans 15 ans, c'est fini. On sera morts.

M. RIESTER : Tout à fait. C'est la raison pour laquelle la réflexion sur de nouveaux parkings est loin d'être terminée et en fonction des opportunités, nous regarderons toujours à faire en sorte de compléter le dispositif de parkings. Objectivement, côté cours Gambetta, entre le cours Gambetta, les 150 places qui vont être à la vente et le parking de l'Aître, de ce côté-là, on sera plus pourvu. En revanche, il y a une vraie question sur l'hyper-centre c'est-à-dire autour de l'Hôtel de Ville, autour de la place

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Abel Leblanc, la rue Bertrand Flornoy, etc. où il faut encore réfléchir à davantage de stationnement comme il faut réfléchir aussi à davantage de stationnement de l'autre côté de la Place du marché, côté avenue Victor Hugo. On est au travail et on ne va pas lâcher l'affaire sur cette question-là comme sur les autres. Bien. Alors, Mme MOTOT qui veut absolument intervenir ! Elle est restée jusqu'au bout rien que pour dire cela ! Mme MOTOT.

Mme MOTOT : Vous ne croyez pas que nous y avons travaillé en repensant la sectorisation ? Il y avait une masse de cars, il y en a encore. Il n'y a que les 6èmes qui sont partis, pour le lycée, ils étaient rue Lafayette. En l'espace de 35 minutes, 40 minutes, c'était l'horreur. Les gens qui habitaient le centre-ville devaient emmener, doivent encore emmener les enfants à l'autre bout de la ville, à Hippolyte Rémy. Cela va disparaître.

M. RIESTER : En plein accord d'ailleurs avec les associations de parents d'élèves, qui sont ravis de notre effort et de celui du Conseil Général, avec qui nous avons travaillé main dans la main...

Mme MOTOT : Voilà. D'ici 4 ans, 3 ans maintenant, cela va faire une belle amélioration de la circulation.

M. RIESTER : Et Mme MOTOT a travaillé avec le STIF sur la gare routière dont nous parlions tout à l'heure, pour faciliter la circulation des bus et la descente ainsi que la montée des élèves. Bien. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne nuit.

La séance est levée à 23 Heures